

VILLE DE NEUCHÂTEL  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**2<sup>ème</sup> SEANCE**

**37<sup>ème</sup> période administrative 2016-2020**

**Année 2017-2018**

---

**Lundi 13 février 2017, à 18h30**  
**à l'Hôtel de Ville**

Présidence de Mme Anne-Françoise Loup (Soc), présidente.

Y compris la présidente, 37 membres sont présents : Mmes et MM. Isabelle Bellaton (PLR), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Nadia Boss (PLR), Milena Boulianne (Soc), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Joël Desaules (PopVertSol), Philippe Etienne (PLR), Diego Fischer (PopVertSol), Cornelia Froidevaux-Wettstein (VL/PDC), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Baptiste Hurni (Soc), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Philippe Loup (Soc), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mauro Moruzzi (VL/PDC), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), Charlotte Opal (PopVertSol), Vincent Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Morgan Paratte (Soc), Christine Perrin (Soc), Raymonde Richter (PLR), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwab (PLR), Julien Spacio (PLR), Ariane Tripet (PopVertSol), Joël Zimmerli (PLR), Marion Zwygart (PopVertSol).

Excusés: MM. Antoine de Montmollin (Soc), Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR).

Absente: Mme Jasmine Herrera (PopVertSol).

Le Conseil communal était représenté par M. Fabio Bongiovanni (PLR), président, M. Olivier Arni (Soc), vice-président, Mme Christine Gaillard (PopVertSol), M Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), membres.

### PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 50<sup>ème</sup> séance, du lundi 7 novembre 2016, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance, du lundi 16 janvier 2017, sera adopté ultérieurement.

### LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, mentionne:

1. Nomination de Mme Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol) au sein de la Commission « sport pour tous », en remplacement de Mme Marion Zwygart (art. 125 RG).
2. Nominations des membres de la nouvelle Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement :
  - PopVertSol : Mmes et M. Johanna Lott-Fischer (Présidente), Ariane Tripet, Dimitri Paratte, Jasmine Herrera et Marion Zwygart.
  - PLR : Mmes et MM. Jean-Charles Authier, Isabelle Bellaton, Nadia Boss, Mirko Kipfer et Christophe Schwab.
  - Vert'libéraux/PDC : Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein.
  - Socialistes : Mmes et MM. Milena Boulian, Julie Courcier Delafontaine, Gabriele Jeanneret et Philippe Loup.
3. Nominations/confirmations des présidences des commissions du Conseil général :
  - Naturalisations et des agrégations, Mme Catherine Schwab (soc).
  - Politique immobilière et du logement, M. Jonathan Gretillat (soc).
  - Développement économique, M. Baptiste Hurni (soc).
4. Envoi d'une invitation pour découvrir la nouvelle mise en lumière de la zone piétonne, le mardi 14 février 2017 de 17h30 à 19h00 à la Place des Halles.
5. Dépôt sur les pupitres de deux brochures intitulées « Développement durable et qualité de vie dans les quartiers » et « Quartiers durables en bref ».

### **Communiqués de presse**

- Du Conseil communal, qui a pris position sur deux objets soumis en votation le 12 février 2017.
- Concernant la brochure Easyvote, qui sera envoyée à plus de 2500 jeunes habitants de Neuchâtel dotés de droits civiques.
- De la Direction de l'urbanisme, à propos de l'ouverture des travaux de restauration intérieure de la Collégiale.
- De la Ville de Neuchâtel et du Parlement des jeunes, qui démarre l'année 2017 avec un nouveau comité.
- De la Société de Navigation relatif au départ du directeur de la Navigation (+ 1 complément).
- De la Direction des infrastructures concernant la campagne d'abattage d'arbres 2017.
- De la Direction des sports concernant la nouvelle saison de Midi Tonus.
- De la Direction de l'urbanisme concernant la première étape du plan lumière dans la zone piétonne.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**

**16-027 – 16-204**

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**,  
concernant le budget de l'exercice 2017.

#### **Autres objets**

**16-613 (Réponse écrite du Conseil communal du 21 décembre 2016)  
Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts**,  
intitulée « Jardin d'enfants désaffecté à La Coudre : quels projets pour le futur? ».

**16-504**

**Postulat des groupes PopVertSol et socialiste par Mme et M. Dimitri Paratte, Anne-Françoise Loup et consorts**, intitulé « Mieux intégrer Patrimoine et stratégie énergétique ».

**17-601**

**Interpellation du groupe PLR par M. Julien Spacio et consorts**, intitulée « Achat de l'immeuble sis rue du Seyon 32 : quelle consultation pour le Conseil général ? ».

Neuchâtel, le 23 janvier 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Fabio Bongiovanni

Le chancelier,

Rémy Voirol

## **16-027 – 16-204**

### **Rapports du Conseil communal et de la Commission financière, concernant le budget 2017**

Voir tirés à part des :

- 24 octobre 2016 (rapport 16-027)
- 29 novembre 2017 (rapport 16-204)

**M. Philippe Etienne**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Tout d'abord, il faut le rappeler, ce budget a été étudié par la précédente Commission financière. L'actuelle aurait eu de la peine à avoir le temps. Elle a consacré trois séances à l'étude de ce budget et idem pour les rapports des sous-commissions financières. C'est donc un rapport établi par l'ancienne Commission financière, dont j'étais le rapporteur, mais ce rapport n'a pas été modifié. Il a été maintenu en l'état par la nouvelle Commission financière qui en a décidé ainsi lors de sa dernière séance.

Sinon, par rapport à ce budget 2017, la Commission financière a eu des avis partagés, certains le trouvant équilibré et satisfaisant, d'autres déplorant le déficit au niveau du résultat opérationnel, surtout que cette remarque avait déjà été faite l'an dernier et l'année d'avant. Le Conseil communal s'était engagé à prendre diverses mesures qui, selon ses dires, n'ont pu être mises à exécution du fait du retard pris dans la discussion sur la fusion qui a eu lieu pendant l'année 2016. Néanmoins la Commission financière prend bien note que le Conseil communal s'engage pour les années 2018 et à venir, à maintenir les frais de

personnel au niveau du budget 2017 et à effectuer des économies, pendant chacune de ces années, de 500'000 francs sur la position des biens et services et nous voudrions que le Conseil communal suive cette intention et que cela ne reste pas une intention. Finalement, c'est le principal point qui a suscité débat et la Commission financière demande donc de corriger au plus vite l'écart de 8 millions de francs, si nous tenons compte des futurs reports que nous redoutons, qui va se creuser entre charges et revenus d'exploitation. Il est impératif d'arriver à un équilibre dans ce compte dans les 4 ans et le processus pour y parvenir doit commencer dès les débuts de la période administrative. La Commission financière sera attentive et entend bien, lors des prochaines séances, en discuter avec le Conseil communal et participer à l'élaboration de ces mesures d'économie. Au final, la commission a adopté, à l'unanimité les 5 rapports des sous-commissions et a préavisé favorablement les arrêtés II à V à l'unanimité. Quant à l'arrêté I, il a été accepté par 5 voix, sans opposition et 6 abstentions. Le rapport final de la commission, lui, a été accepté à l'unanimité.

**M. Jonathan Gretillat**, rapporteur du groupe socialiste, déclare :

- Comme on a pu le voir très récemment, en matière politique, un trop long suspense peut amener à de mauvaises surprises. Je ne vous ferai donc pas attendre plus longtemps et je vous le révèle en primeur: le groupe socialiste votera à l'unanimité le budget 2017. Maintenant, il ne me reste plus qu'à vous expliquer les motifs de satisfaction et de mécontentement de notre groupe, mais surtout de satisfaction, en lien avec ce budget 2017.

Avant toute chose, vu que notre Autorité est amenée ce soir à se prononcer sur le plus important outil de pilotage financier de notre cité, le groupe socialiste tient à exprimer sa fierté que la Ville de Neuchâtel arrive, en 2016, première du classement de l'IDHEAP des principales villes de Suisse en matière de gestion des finances publiques, avec une note de 5,99 sur 6,00. Effectivement, nous avons encore une petite marge d'amélioration, mais c'est déjà très bon. Vu que le classement se fonde autant sur la maîtrise des dépenses courantes, les efforts d'investissement, l'exactitude des prévisions fiscales et les intérêts moyens de la dette, il recoupe ainsi les principaux sujets d'appréciation financière du budget d'une collectivité publique. Dans la mesure où ces indicateurs sont extrêmement favorables, la pertinence des choix entrepris par le Conseil communal en matière financière est difficilement contestable. Les chiffres dont peut se prévaloir notre Ville sont d'ailleurs sans appel : en 8 ans, nous avons réduit notre dette à long terme de plus

de 140 millions de francs, en alimentant des réserves affectées à hauteur de plus de 40 millions de francs, tout en constituant une fortune de passé 50 millions de francs. Dans le même temps, notre coefficient fiscal est resté d'une stabilité remarquable en comparaison intercommunale, puisqu'il est aujourd'hui, sauf erreur, le 2ème plus bas du canton. Tout cela, en ayant développé les prestations en faveur de la population, accru la qualité de vie des habitants, et renforcé la capacité de la Ville à faire face à ses missions en termes de ressources humaines. Osons le dire, un tel tableau a de quoi susciter autant d'admiration que de convoitises. Dans un tel contexte tout particulièrement, il est d'autant plus important de faire preuve non seulement d'humilité, mais également d'ouverture à la solidarité envers d'autres collectivités publiques neuchâteloise, qui ne disposent peut-être pas des mêmes atouts et opportunités que la capitale cantonale. On le sait, nous traversons de toutes parts une période de restrictions budgétaires que d'aucuns osent qualifier « d'austéritaires », soit une politique autoritaire d'austérité. La droite, majoritaire sur le plan cantonal et fédéral, a tôt fait de brandir des coupes tous azimuts, au détriment du social, de la formation et de la santé. Vu notre contexte local particulier, prenons garde toutefois à ne pas adopter la même dialectique d'austérité qui, partout en Europe depuis 2008, n'a créé que bien plus de problèmes qu'elle n'en a résolus, et toujours au détriment des populations d'ailleurs.

Alors oui, sachons nous montrer attentifs aux menaces qui planent sur notre Ville et sur lesquelles nous n'avons pas forcément de prise, mais évitons néanmoins de céder aux sirènes de l'austérité. Aujourd'hui, notre groupe souhaite tout particulièrement appeler le Conseil communal ainsi que les groupes du Conseil général à ne pas entrer dans une dynamique « de la dictature des comptables » et n'oublions surtout pas qu'un budget n'est pas simplement un alignement de chiffres ou une autorisation de dépenser. Pour le groupe socialiste, un budget est avant tout un acte qui se doit de marquer et concrétiser une vision politique. Adopter un budget, c'est développer, valoriser et faire rayonner notre Ville, adopter un budget enfin, c'est augmenter la qualité de vie de la population. Voilà à quoi doit servir un budget, à défaut de quoi le bel exercice auquel nous nous prêtons ce soir est vain. A la lecture du budget 2017, on peut constater que la facture des subventions à d'autres collectivités, dont la péréquation intercommunale, de divers pots communs, de reports de charges ou encore de l'aide sociale, a augmenté dans une importante mesure. Il s'agit là d'une situation conjoncturelle qui était - et demeure - difficilement prévisible à l'heure actuelle, et qui nécessite d'être précisée, en collaboration avec les partenaires et collectivités concernés. C'est la raison pour laquelle le

Conseil communal propose, à raison, de recourir à la réserve de politique conjoncturelle afin de parvenir à un budget d'équilibre. Une réserve est faite pour être utilisée lorsque le besoin s'en fait ressentir, et non pas thésaurisée ad aeternam. C'est le propre d'une politique anticyclique responsable. Il serait par ailleurs absurde de décider, sur un coup de tête et sans vision claire de la situation à moyen terme, de mesures draconiennes, au mépris des collaborateurs et partenaires, alors qu'il reste encore bien des inconnues sur la manière dont le Canton et les communes assumeront leurs charges et missions respectives au cours des prochains exercices. Bien évidemment, cela implique de mener une réflexion de fond sur l'adéquation à avoir entre les missions, les prestations et les moyens de notre collectivité. Et le groupe socialiste participera bien évidemment pleinement à une telle réflexion, notamment au sein de la Commission financière, en étant toujours là pour rappeler les priorités à avoir et le noyau intangible des prestations que notre Ville se doit de proposer à sa population. En cela, nous appelons le Conseil communal à faire preuve de vigilance dans sa définition des nouveaux besoins en termes de personnel notamment, lorsque ceux-ci ne résultent pas directement des décisions politiques prises par notre Autorité.

Ainsi, si le groupe socialiste ose se dire satisfait du présent budget d'un point de vue financier et politique, il tient aussi à exprimer ses réserves, voire même son franc mécontentement, s'agissant d'aspects comptables et de transparence. Alors oui, nous l'avions déjà fait à l'occasion du budget 2015, le premier au cours duquel nous sommes passés au nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2, ce terrible MCH2, mais aujourd'hui, nous devons constater que nos craintes d'alors étaient bien fondées. Il devient extrêmement difficile, voire impossible, de pouvoir bénéficier d'une vision claire, transparente et transversale de bon nombre de rubriques comptables, ce qui nous empêche dès lors d'accomplir pleinement notre rôle. J'en veux ici pour principal exemple la fameuse rubrique des mandats et prestations en faveur de tiers, qui totalise plus de 23 millions de francs, soit 10% de notre budget. On ne peut pas continuer à le relever sans que rien ne soit entrepris pour y remédier, et en cela, notre groupe exige du Conseil communal de mettre en place les outils nécessaires pour offrir une meilleure transparence et lisibilité des rubriques comptables aux élus de milice que nous sommes. Si nous comprenons évidemment que ce chamboulement comptable a été extrêmement fastidieux et a induit une importante surcharge de travail pour l'ensemble de l'administration communale, le groupe socialiste attend du Conseil communal qu'il donne aux membres du Conseil général, respectivement de la Commission financière, les moyens d'effectuer leur travail de contrôle, d'appréciation politique et de

rectification qui est le leur dans le cadre du processus d'adoption d'un budget. Le groupe socialiste exige aujourd'hui que notre Parlement communal puisse pleinement bénéficier du principe de transparence soi-disant renforcé induit par le MCH2, en développant aux besoins les outils nécessaires pour y parvenir concrètement. S'il ne devait pas y avoir d'amélioration en ce sens d'ici au prochain budget, notre groupe envisagera alors d'autres moyens disons... plus persuasifs !

Afin de finir sur deux notes plus positives, le groupe socialiste tient ici, une nouvelle fois, à saluer la politique d'investissements soutenue et ambitieuse de la Ville pour le prochain exercice, en espérant vivement qu'elle se vérifie concrètement. Un entretien régulier et sérieux de notre patrimoine, tant financier qu'administratif, est non seulement un signe d'intelligence et de respect des générations futures, mais également de dynamisme et de vitalité de notre commune. Une telle politique d'investissements est de nature à consolider la position de notre Ville sur le plan régional pour le futur, notamment s'agissant du développement de l'agglomération sur le littoral.

Notre groupe souhaite également féliciter le Conseil communal pour son action dans le domaine du soutien à l'énergie solaire et photovoltaïque plus particulièrement, que ce soit pour avoir fortement contribué à la mise en place d'une coopérative solaire à la Coudre, et surtout par le renouvellement de l'approvisionnement du fonds photovoltaïque. Notre cité est devenue une référence nationale, voire même internationale, en matière d'énergie solaire, et tout particulièrement d'énergie photovoltaïque. Aujourd'hui, le rêve que notre cité millénaire puisse devenir une véritable capitale de l'énergie solaire a vraiment les moyens de devenir une réalité. Le développement exponentiel de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communal depuis l'instauration de ce fonds démontre à quel point une véritable politique de subventionnement de cette énergie du futur est accompagnée d'effets concrets, et se doit d'être poursuivie, sinon renforcée. Aussi longtemps que l'Etat n'aura pas pris le relais, il est de la responsabilité de notre collectivité de favoriser le développement de la production d'énergie photovoltaïque sur notre territoire communal. Pourquoi ne pas rêver à ce que d'ici 10 ans, le tiers des toits de notre Ville soit entièrement recouvert de panneaux solaires ? Il y a encore du chemin à faire, mais pour autant que notre Légititatif démontre qu'il y a une volonté d'atteindre un tel but, nous avons la conviction qu'il ne s'agit pas là d'une utopie mais bien d'une réalité future. Ainsi arrivé au terme de l'appréciation du groupe socialiste sur le budget 2017, j'ai le plaisir de vous confirmer que nous soutiendrons l'ensemble des arrêtés à l'unanimité.

**M. Nicolas de Pury**, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Nous nous prononçons sur le budget 2017 dans un contexte particulier. Avec les élections qui sont intervenues entre l'établissement du budget et le vote d'aujourd'hui, avec un Conseil général renouvelé de près de 1/3 de ses membres, à appréhender un budget à peine élus, alors que le travail a été fait par une ancienne équipe, n'est pas tout à fait adéquat. Mais c'est un budget 2017 équilibré, avec un résultat prévu légèrement positif qui permet d'assurer l'ensemble de nos prestations de manière responsable. Des dépenses d'investissements prévues pour 40 millions de francs supérieurs à la planification prévue cette année, qui rattrape cependant les investissements prévus non effectués ces dernières années.

Dans le cadre du programme politique 2014-2017, ce budget en est la dernière étape. 85% des actions prévues sont réalisées ou en passe de l'être dans le cadre de ce programme quadriennal. Les revenus fiscaux sont stables et les charges sont maîtrisées. Cette manière de faire permet à notre Ville d'être reconnue par l'IDHEAP qui analyse la santé et la qualité de la gestion financière des collectivités publiques. Nous constatons que les revenus fiscaux se montent à 149 millions de francs. Néanmoins, entre les comptes 2014 et le budget 2017 signalons que la baisse est de pas moins de 31 millions. Avec une bonne surprise cependant, les recettes des personnes physiques sont stables et ont tendance à augmenter, ce qui est un gage de stabilité financière. Par contre les recettes des personnes morales sont plus volatiles, ce qui nous inquiète, l'exemple de 2013, les comptes 99 millions, 2017 prévus 52 millions.

Quelles sont les perspectives concernant notre meilleur contribuable ? Le résultat du vote d'hier sur la RIE III nous rassure pleinement, sachant que le Conseil d'Etat était bien incapable de prédire sérieusement les coûts d'une telle réforme pour nos collectivités publiques. Si 2017 se présente bien, nous ne pouvons qu'être inquiets des multiples reports de charges voulus par le Canton, notamment la péréquation intercommunale des charges et la participation des communes au redressement des finances cantonales, pas moins de 25 millions en peu de temps, c'est inquiétant. Néanmoins, notre fortune nette s'élève à 53 millions, des réserves, bien qu'entamées qui se monteront encore à 28 millions. Nous sommes satisfaits de l'utilisation à bon escient de ces réserves conjoncturelles qui permettent le développement de notre Ville tout en atténuant les reports de charges du Canton.

Signalons que notre dette augmente légèrement bien qu'ayant diminué de manière importante ces dernières années, environ de 1/3 et que les intérêts de la dette ont presque diminué de moitié. Concernant les charges de personnel, si notre groupe peut se satisfaire des explications détaillées, page 5 et 8 du rapport, liées à l'augmentation des EPT, nous sommes plus dubitatifs concernant les nombreux mandats externes donnés qui représentent des montants financiers très élevés. Nous préférerions que l'on utilise des compétences en interne. Certaines devraient être renforcées, à l'exemple du Service des bâtiments avec un rythme renforcé des assainissements des bâtiments ou encore au niveau des plans d'alignement et des plans d'aménagement. Chaque situation est complexe mais cela permettrait aussi en interne d'avoir un meilleur contrôle.

Pour conclure, PopVertSol acceptera ce budget et les 5 arrêtés proposés. Nous n'entrerons pas en matière concernant l'amendement PLR.

**M. Julien Spacio**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Permettez-moi, à titre liminaire, de vous lire cette très brève fable de La Fontaine : la cigale et la fourmi. « La cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue quand la pluie fut venue. Pas un seul petit morceau de mouche ou de vermisseau. Elle alla crier famine chez la fourmi, sa voisine, la priant de lui prêter quelques grappes pour subsister jusqu'à la saison nouvelle. Je vous paierai, lui dit-elle, foi d'animal, intérêts et principal. La fourmi n'est pas prêteuse, c'est le moindre de ses défauts. Que faisiez-vous aux temps chauds, dit-elle à cette emprunteuse ? Nuit et jour à tout venant, je chantais ne vous déplaise. Vous chantiez, j'en suis fort aise, eh bien dansez maintenant ».

Voilà un moment important que la discussion d'un budget, en effet, particulièrement lorsque c'est le premier de la législature. Le budget permet de définir le cadre financier et les lignes stratégiques de la commune. Il ne doit pas être pris à la légère car c'est bien lors de sa discussion que le législatif peut un tant soit peu intervenir dans la gestion de l'exécutif pour la bonne marche de la collectivité. Le budget est un outil comptable certes mais également politique. Il doit refléter les soucis et les actions prises dans l'intérêt public. L'ancienne Commission financière avait émis un rapport qu'il faut prendre particulièrement au sérieux. Elle met en garde contre le déséquilibre que le budget présente et appelle à corriger, dans les 4 ans à venir, l'écart d'exploitation qu'il présente. C'est le paragraphe 2 de la conclusion, rapport qui a été

validé, autant par l'ancienne commission que par la nouvelle. Où était le présent gauche-droite ?

C'est fort de ces conclusions acceptées par tout le monde, que le PLR s'inquiète de la situation. On est venu nous faire un bilan du passé. Mais ce qui nous intéresse, c'est l'avenir. Il est aussi déçu du peu de cas fait par le Conseil communal de toutes les discussions intervenues en Commission financière qui n'ont pas été vraiment prises en compte. Même si le Conseil communal indique lui-même qu'un processus d'optimisation durable des charges et des recettes visant à mettre en adéquation à long terme nos actions avec notre capacité financière doit être entamé, il n'en demeure pas moins que les efforts qu'il devait consentir ne sont pas perceptibles à la lecture du budget. La même phrase était en effet présente pour le budget 2016 ! Là aussi on nous avait promis un travail de fond mais rien n'est venu et on se trouve une année après avec les mêmes soucis. Certes la votation sur la fusion aurait pu changer la donne. On attendait la fusion, le vote pour savoir ce que nous allions faire. C'était au mois de mai ou juin. Six mois après, lorsque le budget a été présenté, on aurait quand même pu, malgré tout, insérer ce souci d'économies. Car regardons la réalité en face : les charges d'exploitation augmentent encore de près de 6 millions pour terminer à près de 255 millions. Les charges d'exploitation, ce sont trois postes dont un dont nous n'avons aucune maîtrise, ce sont les charges de transfert qui sont les seules explicables. Les charges de personnel en premier lieu : elles augmentent encore de 11,89 EPT. Certes, certains de ces postes sont les conséquences de rapports adoptés par le Conseil général mais que dire des 7,05 postes définis comme de nouveaux besoins ? Pour rappel en 5 ans nous avons augmenté notre effectif de plus de 100 EPT sur 800 ! Une collectivité doit aussi trouver sa juste taille financièrement viable. Les charges de biens et services ensuite, augmentent aussi, notamment le poste 313 prestations de services et honoraires à près de 24 millions dont 7 millions qui restent toujours inexpliqués : à qui, pourquoi ? Mystère. C'est quelque chose qu'il faut absolument rendre plus transparent. Ces deux postes, les charges de personnel et les charges de biens et services, ce sont les deux seuls leviers que nous pouvons utiliser. Les charges de transfert ne dépendent malheureusement pas de nous ! On dit que les reports de charges du Canton sur les communes vont aller en empiant d'ici peu, le Canton l'a déjà annoncé, 2020 va être une « grosse baffe ». Le pire c'est que du côté des recettes, elles augmentent aussi !!! Comment peut-on alors parler de mauvaise année. Non mes chers c'est, et c'est presque triste à dire, une « bonne année ». Mais comment alors expliquer que le résultat opérationnel soit négatif de plus de 12 millions de francs ! Pour combler

ce déficit, le Conseil communal va chercher des recettes extraordinaires, à savoir dans les réserves. Et vous avez le détail des réserves dans le rapport. Bien sûr une partie de celles-ci sont affectées à des projets précis et doivent être utilisées. Mais là aussi que dire du prélèvement de 8,5 millions à la réserve conjoncturelle. C'est bien celle-là qui inquiète. Car la voici la vérité : on ne peut pas équilibrer notre budget sans piocher dans les réserves, qui bien entendu fondent ! Ce qui est grave c'est que pour moi ce budget n'est pas équilibré et que c'est fait systématiquement. On peut vivre ainsi un moment, mais pas longtemps car on pioche dans nos réserves, c'est aussi simple que cela. La voici la vérité.

Alors on pourrait encore comprendre si cette année était particulière, si nous avions reçu la baffe dont je parlais, une baisse drastique des revenus fiscaux par exemple liée à la conjoncture justement... Mais non, on l'a vu avant : les recettes augmentent..... Et le pire des pires c'est que l'on sait déjà que les prochaines années ne vont pas être bonnes. Les recettes sur les revenus des personnes morales vont s'empirer et le report des charges du Canton sur les communes vont faire très mal. Gouverner c'est anticiper non ? Qu'est-ce qu'un sage ferait alors ? C'est le principe de la fourmi ! Les bonnes années on accumule, les mauvaises on les passe parce qu'on y a pensé.

Est-ce que l'on applique ce principe en l'espèce? Non, et même on vient augmenter presque tous les postes, même la dette augmente. En nous disant que l'on va faire, ayez confiance, on mettra en place, regardez le plan financier continu, on stabilise les charges dès 2018... Mais c'est maintenant que l'on peut, que l'on doit agir, dans une attitude soucieuse et respectueuse. Je suis allé regarder le plan financier continu dans le budget 2016. 2017 devait être aussi à la même hauteur que 2016. On a exactement reporté le même encore une année.

Alors il faut empoigner le taureau par les cornes et maîtriser enfin nos charges en les mettant en relation avec nos recettes d'exploitation ! C'est pour cela que le PLR propose, par un **amendement**, de réduire de 2'000'000 de francs les charges et du coup de réduire le même montant de prélèvement dans la réserve conjoncturelle pour un même résultat. Ce montant de 2 millions n'est pas pris au hasard ! Il est le montant qu'il faut économiser chaque année pour que, sans augmentation des charges, on puisse équilibrer notre budget réellement,  $2 \times 4 = 8$  mios qu'on prélève dans la réserve conjoncturelle C'est pour la conserver que l'on veut diminuer. Si nous ne voulions pas le faire on ne serait pas des comptables. Il équivaut de plus à la différence entre les budgets 2016 et

2017 en tenant compte des reports de charges. Ils ont un sens, ces 2 millions Cela représente moins de 1% du budget total : l'économie est réaliste. L'économie est réalisable sans toucher aux prestations. A la question : où allons-nous chercher ces deux millions ? Notre groupe propose au Conseil communal de travailler en étroite relation avec la Commission financière, pour ça mais surtout pour la réflexion de fond qu'on nous a promis et qui doit être faite. Ne considérez cependant pas la Commission financière comme une chambre d'enregistrement. Travaillez avec elle!

Enfin, a contrario il est dommage que notre Commune n'investisse pas assez alors que c'est le moment de le faire ! Les taux bas et les projets importants que la population attend doivent nous pousser à réaliser enfin ces projets dont on parle depuis plusieurs années, mais force est de constater que ce n'est pas 2017 qui verra les réaliser. Si la dette avait augmenté pour ça on aurait au moins compris.

En conclusion nous sommes à l'aune d'un changement. Il faut l'entamer déjà ce soir. La révision de notre patrimoine avec la nouvelle loi sur les finances va nous donner encore l'impression d'être très riches. Attention aux impressions. Gouverner c'est plus que ça et faisons l'effort nécessaire pour voir le futur avec sérénité. Merci de soutenir l'amendement, seule condition pour que le groupe PLR accepte le budget qui vous a été présenté.

**Mme Sylvie Hofer Carbonnier**, porte-parole du groupe Vert/libéraux/PDC, déclare :

- Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport sur le budget 2017 élaboré par le Conseil communal, ainsi que du rapport de la Commission financière. Ce fut d'autant plus le cas que notre groupe ne siégeait pas encore dans ces murs au moment où ces deux documents ont été livrés, respectivement discutés au sein de la Commission financière. Précisément parce que nous n'avons pas participé aux travaux de la précédente législature, il nous est difficile de porter un jugement définitif sur ce budget, et sur le détail des lignes budgétaires. Nous prenons acte du fait que le budget 2017 est équilibré, ce qui, au vu des informations dont nous disposons, nous paraît être le minimum acceptable, mais sans plus.

Nous nous réjouissons toutefois de l'importance des investissements prévus, dont on sait à quel point ils peuvent contribuer au dynamisme économique d'une collectivité. Cela étant dit, nous avons deux remarques. Pour ce qui est de la première, et même si le sujet n'a qu'un

lien indirect avec le budget 2017, je relève d'abord que notre groupe a appris avec une vive satisfaction que la situation dans le dossier du parking du Port avait « évolué », selon l'expression utilisée dans le rapport de la Commission financière. Ce dossier datant d'il y a plus de 15 ans, on ne peut que se réjouir d'apprendre qu'il évolue.

Beaucoup plus sérieusement, notre groupe, à l'instar de quelques-uns des membres de la Commission financière, est préoccupé par l'augmentation constante des charges d'exploitation et par les chiffres qui figurent aux différents postes. Il est vrai qu'en particulier les chiffres relatifs aux charges de personnel, dont on sait l'importance dans le budget communal, nous laissent plus que songeurs. Avec une hausse moyenne de plus de 15 équivalents plein temps ces six dernières années, alors que les collectivités publiques, aussi bien dans le canton que plus généralement en Suisse, font des efforts d'efficience à tous les niveaux nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude face à cette hausse constante des coûts générés par cette situation. Des augmentations de charges et biens et services ont aussi été évoquées par mon prédécesseur. Nous estimons que ces hausses constantes, pour ne pas dire systématiques, sont difficilement acceptables pour notre groupe, mais surtout aussi pour les contribuables de notre Ville.

Ces considérations nous amènent aux conclusions suivantes : premièrement, notre groupe soutiendra l'amendement du groupe PLR. Nous ne le ferions pas si nous avions constaté que le Conseil communal n'avait pas seulement pris conscience du problème, mais surtout témoigné d'une volonté réelle de contenir l'évolution des charges de fonctionnement, que ce soit au niveau des charges salariales ou des charges de biens et services. Par ailleurs, nous avons pris bonne note que le Conseil communal va lancer un processus d'optimisation durable des charges et des recettes. Reste qu'à l'heure où les recettes fiscales des personnes physiques vont sans doute diminuer et à l'heure où notre Ville devra faire face à d'autres reports de charges du canton sur les communes, le budget 2018 et les suivants s'annoncent d'ores et déjà difficiles. La réponse à ces défis ne peut pas se limiter à ce que l'on puise année après année dans les réserves. C'est ce qui rend urgente pour nous l'adoption d'une feuille de route et de mesures structurelles pour les prochains exercices budgétaires, et ce sans plus attendre. Nous nous réjouissons d'ailleurs de pouvoir y collaborer avec grand intérêt, dans la mesure de nos moyens et notamment dans le cadre de la Commission financière.

**M. Dimitri Paratte** déclare :

- Je souhaitais revenir sur deux points. Tout d'abord celui soulevé par M. Gretillat quant à la transparence et la lisibilité des budgets, qui n'est toujours pas au point des suites de la mise en œuvre de MCH2. Nous avions fait plusieurs propositions assez concrètes, notamment un accès informatique avec des possibilités de faire des requêtes qui recoupent plusieurs niveaux d'information, et nous souscrirons à des mesures plus sévères si nous ne devions pas avoir satisfaction d'ici à l'élaboration du prochain budget. Cela nous apparaît comme tout à fait essentiel afin que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause sur cet élément essentiel de notre politique communale.

Enfin je veux revenir sur les propos de la droite tenus dans cet hémicycle car je ne suis pas du tout d'accord. L'arithmétique budgétaire qui veut qu'un zéro à la fin d'un bilan ou d'un budget soit un objectif politique est, à notre sens, complètement faux. Il est absolument normal d'avoir des déficits ou des bénéfices suivant les périodes conjoncturelles et la meilleure illustration c'est justement que tout à coup on devient une ville très riche grâce à une réévaluation purement comptable. La comptabilité c'est une fiction mathématique et juridique que l'on pose sur la réalité. Mais la réalité ce sont des gens qui vivent dans notre commune et ce n'est pas n'importe qui de dire qu'on peut couper ou rajouter. Je trouve qu'on se fait ramasser ce discours idéologique de façon répétée et assez peu constructive, notamment au sein de la Commission financière si je peux rappeler au commissaire Spacio, sans m'adresser spécifiquement à lui. Nous avons fait des propositions très concrètes de revenus supplémentaires et de baisses de charges au cours de la législature précédente et cela avait été balayé par le groupe PLR qui ne souhaitait pas que ce soit la Commission financière qui prenne les devants, ou je ne sais plus exactement les raisons.

**M. Philippe Loup** déclare :

- J'ai beaucoup apprécié les citations des fables de La Fontaine. Il se trouve que M. Jean de la Fontaine, à son époque, dans le même temps pratiquement que Colbert créait la banque d'emprunts. Pourquoi ? Pour permettre au Royaume de France de faire des investissements importants en matière d'infrastructures et d'avoir aussi une politique préindustrielle. Nous n'allons pas créer une banque d'emprunt mais il est intéressant de voir qu'il faut des perspectives d'avenir et avoir aussi un regard parcimonieux sur les deniers publics. C'est ce qu'a fait la Ville car vous avez réparti les rôles dans les fables de La Fontaine en donnant le

rôle de la cigale à la Ville de Neuchâtel. Donc la cigale vit bien parce qu'elle n'a rien. Elle n'a pas de réserves et elle frappe chez la fourmi parce qu'elle a des réserves. En fait que se passe-t-il ? La Ville a des réserves, donc le porte-parole du groupe PLR est un mauvais scénariste. Il distribue mal les rôles. C'est très dommage car ce rôle doit être donné à la Ville, c'est celui de la fourmi, c'est ce qu'elle a fait, elle a créé des réserves, une fortune, une réserve conjoncturelle qui, finalement, est une nouvelle création, comme la banque d'emprunt de Colbert. C'est la même chose et elle permet d'avoir une politique durable quand la conjoncture se tourne. Eh bien c'est ce que nous vivons ici maintenant.

Je ne peux pas entendre ce qui a été déclaré en disant que la Ville n'a rien fait et n'a fait que de dépenser et n'a pas eu une vision d'avenir. Oui elle a une vision d'avenir et elle veut avoir aussi une vision anticonjoncturelle et c'est pour cela qu'elle a pratiqué ainsi. Est-ce pour autant que le groupe socialiste ferme les yeux et ne s'inquiète de rien ? Evidemment pas, ce n'est pas le sujet, mais quand nous avons été, et c'est aussi le cas du porte-parole du groupe PLR et d'autres dans cet hémicycle, dans la Commission financière précédente, dont j'étais le président, il nous a été présenté ce budget 2017 et nous avons eu une petite présentation aussi de la part du Conseil communal, des estimations de l'état des comptes 2016. Je ne sais pas si vous avez fait de même que moi, mais j'ai pris des notes et j'ai noté les sommes. Effectivement, pour les charges de personnel, nous sommes dans les sommes telles qu'elles sont présentées dans le budget 2016 et nous sommes, à la fin 2016 tel que le budget, à 89,6 mios. Il nous a été déclaré et peut-être que cela a changé depuis, que les charges, biens, services et marchandises, qui étaient budgétées à 53 millions de francs étaient à 50 millions de francs. Il y a eu des diminutions.

Ensuite, nous avons fait moins d'investissements, donc il y a moins d'amortissements, de 15,1 millions, nous sommes descendus à 14,9 million. Par contre, sur les charges de transfert, cela a été dit, malheureusement nous n'avons pas de maîtrise, de 89,4, nous sommes passés à 94,6. Et puis les revenus fiscaux, aussi ont considérablement baissé, de 150 à 140 millions. C'est donc un état de situation de fin 2016 qui fait que nous avons parlé des charges des biens, services et marchandises mais, d'après moi, il est assez évident que si nous partons d'un état biens, services et marchandises vers les 50 millions, il n'y a pas forcément de raisons. C'est une possibilité de dépense qui est donnée, ce n'est pas une obligation de dépense qui est donnée au Conseil communal. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est par rapport au personnel. Je peux comprendre les déclarations du groupe PLR. Je crois qu'effectivement il doit y avoir une maîtrise en la matière, mais que nous ne devons pas aller dans l'urgence et ce qui a été déclaré à la page 71 du rapport, c'est « au plus vite ». Alors si le « au plus vite » de la part du groupe PLR était de déjà faire un amendement au budget, je trouve vraiment très dommageable, pour notre fonctionnement, que les représentants du groupe PLR à la Commission financière n'aient pas fait cet amendement, n'aient pas déjà proposé à la Commission financière de diminuer les charges de 2 millions de francs. Il n'a jamais été question de cela car si cela avait été le cas nous en aurions parlé. Il n'en a pas été question à un seul instant et cela fait partie du travail parlementaire qui n'a pas pu être fait alors que, normalement, il a très bien pu être opéré pendant des années car, contrairement à ce qu'a dit le porte-parole du groupe PLR, à la Commission financière on ne va pas seulement pour bavarder, on a aussi, dans les années précédentes, réussi à trouver des points d'accord sur des sujets tels que la fiscalité par exemple et même si tout le monde n'était pas d'accord, il y a une volonté de trouver des solutions.

Mais cette façon de pratiquer, de présenter, juste deux jours avant, un amendement au budget de 2 millions de francs, ce n'est pas de cette façon-là qui permet d'avancer. Je trouve qu'on doit travailler avec pondération et responsabilité. Pondération parce que nous avons justement fait des réserves et nous avons une fortune qui nous permet de pratiquer ainsi, avec intelligence, avec le Conseil communal. Responsabilité en se disant bien, et nous l'avions dit en 2014, lorsque le budget 2014 avait augmenté le nombre du personnel de 50 personnes, nous avions dit qu'il fallait quand même avoir une meilleure maîtrise de cela. Nous l'admettions mais il faut faire attention. Je crois que le groupe socialiste n'a pas changé son orientation, mais il faut savoir que la plupart de ces augmentations de personnel ne sont pas seulement décidées par le Conseil communal mais également par nous-mêmes, par des infrastructures nouvelles qui ont été votées très largement et quand je dis très largement, c'est au-delà de la majorité de gauche qui se trouve, une majorité qui était donc beaucoup plus large et par bien des PLR.

Une chose aussi importante, c'est le montant des investissements. Cela a été déclaré par le porte-parole du PLR, ils augmentent, ils sont de 40 millions. Après il y a des limitations et on ne peut pas aller au-delà car le personnel de l'urbanisme n'a pas les moyens d'aller au-delà. En ce qui me concerne je suis donc très étonné de cette façon de pratiquer. Nous n'avons jamais tellement eu l'habitude d'avoir ce genre de situation

puisque la Commission financière est un bon lieu de débat et elle n'a pas tout à fait joué ce rôle-là.

**M. Baptiste Hurni** déclare :

- C'est bien d'en appeler à la littérature et cela permet d'élever les débats. Il m'a semblé opportun pour le rapporteur du groupe PLR de découvrir une autre fable qu'il ne connaît peut-être pas, qui est une fable du duc du Nivernois, qui est un peu moins connu, je le concède, dont le vrai nom est Jules Mancini Mazarini. Cette fable a la caractéristique d'être beaucoup plus courte, c'est pourquoi je me permets de vous la lire en entier et je pense que vous en comprendrez vite la conclusion. Cette fable s'appelle « la fourmi et l'abeille ». Nous sommes donc toujours dans le miel. « L'abeille voyant un matin dame fourmi regagner sa cellule, le dos courbé sous le butin dont elle allait grossir son magasin, la trouvait sotte et ridicule. Quoi, dit-elle, amasser du bien pour l'enfouir, accumuler sans cesse et jamais en jouir, quelle infamie. En vérité, ma chère on vous méprise ou on devrait vous haïr. L'autre reprit: « je vis en ménagère et de quel droit s'avise-t-on de prendre avec moi le haut ton pour blâmer mon économie ? Fais-je tort à quelqu'un ? A quelqu'un non, mais ma mie, répliqua l'insecte ouvrier, vous ne prenez rien que je sache à personne en particulier, mais vous volez le monde entier en resserrant dans votre cache les biens qui doivent circuler. Triste fureur d'accumuler, reconnaissiez votre injustice et sachez que jamais l'avarice ne loge avec la probité. Tout avare est voleur de la société ». Le groupe socialiste est reconnaissant au Conseil communal d'être une abeille plutôt qu'une fourmi et de ne pas voler la société.

**M. Julien Spacio** rétorque :

- Je dirai que si ma petite morale bourgeoise permet au fond de ne pas augmenter les impôts pour la population, j'en suis fier. Et encore c'est que ma petite morale bourgeoise permettrait aussi d'éviter des licenciements faits au sein de l'administration communale, je serais encore d'autant plus fier. Car, au fond, ici ce dont on parle, c'est de gestion. Alors, bien sûr, la commune doit avoir les largesses nécessaires, bien sûr. Mais, au fond, on doit pouvoir gérer tout cela convenablement et c'est une gestion qui va au-delà des bords politiques, clairement. Ce n'est pas de l'avarice que de gérer correctement. A un certain moment, il y a toujours une limite de l'extension et si elle était franchie, il y aurait une rupture. Et si nous optimisons, aujourd'hui en 2017, des réserves alors qu'au fond nous sommes dans une bonne

année, je dois dire quid des mauvaises années ? Et je peux être abeille, fourmi ou cigale, peu importe, l'hiver va de toute manière arriver.

Je suis étonné que notre président de la Commission financière s'offusque de cette façon de faire. C'est de bonne guerre, je le sais, mais tout de même. Je n'ai pas souvenir s'il était présent à la dernière séance de la Commission financière où nous avons eu, nous, et c'est très noble avec notre petite morale bourgeoise une majorité de circonstance. C'est à cette séance que nous avons rédigé ensemble le rapport de la Commission financière et la conclusion. Cette conclusion, je veux vous en relire juste un paragraphe : «La commission appelle donc à agir pour corriger au plus vite, (pourquoi pas cette année, cela me semble au fond respecter assez le plus vite), l'écart de 8 millions. Si l'on tient compte du futur report que nous redoutons, qui va se creuser entre les charges et revenus d'exploitation, il est impératif d'arriver à un équilibre dans ce compte dans les 4 ans et le processus pour y parvenir va commencer dès le début de la nouvelle période administrative ». Voilà ce que la Commission financière a écrit. Alors me dire maintenant que parce que, fort des conclusions de la Commission financière, on fait un amendement, complètement en adéquation, qui respecte et la lettre et l'esprit de la conclusion de la Commission financière, c'est nous faire un procès malvenu.

Et je vous le dis, au fond, les années passées, Parti socialiste et PopVertSol, nous étions tous d'accord sur le fond, donc ne faisons pas de la politique politique et regardons les choses concrètement, Soyons, bourgeois ou pas bourgeois, ayons plutôt l'esprit paysan. Quand on a des dettes, on rembourse, quand on va bien on essaye d'accumuler pour les mauvaises années. Ce n'est pas être avare, c'est juste !

**M. Fabio Bongiovanni**, Directeur des finances, déclare :

- Nous voici, en ce début d'année 2017 déjà entamée, occupés à discuter du rapport du Conseil communal au Conseil général sur le budget 2017. Cette particularité est due, vous le savez et vous l'avez rappelé, à la prolongation de la période administrative 2012-2016, suite au projet de fusion avec Valangin, Corcelles-Cormondrèche et Peseux. Autre particularité, vous l'avez dit aussi, ce sont les anciennes autorités qui ont élaboré ce rapport, qui l'ont analysé en Commission financière, mais ce sont les nouvelles et nouveaux élus de votre noble assemblée qui ont l'occasion d'en débattre ce soir. Je me permets dès lors de remercier toutes celles et ceux, présents ou non, qui ont contribué au

bon fonctionnement de nos institutions en participant aux différentes étapes menant au débat de ce soir, débat qui se veut affirmé mais serein et toujours constructif. A l'image des questions de détail des groupes qui nous sont fournies à l'avance pour permettre à l'Exécutif d'apporter des réponses complètes en plenum, toujours dans cet esprit constructif.

Ce budget s'inscrit dans la continuité du programme de législature 2014 – 2017 qui fixe les axes de développement, les priorités et les moyens d'atteindre les objectifs voulus : renforcement de la cohésion et de la citoyenneté, rayonnement de la ville et de l'agglomération, développement économique et durable. Il est vrai, le contexte cantonal dans lequel évolue la Ville de Neuchâtel est compliqué. Pressions importantes sur l'économie, nombreuses réformes législatives aux impacts importants pour notre collectivité et volonté de l'Etat de faire participer les communes au redressement des finances cantonales, sont autant de points de vigilance que nos Conseils respectifs devront garder constamment à l'esprit ces prochaines années. Malgré ce contexte financier cantonal difficile, notre ville figure en tête du comparatif 2015 de l'IDHEAP sur la gestion financière des 19 villes suisses sélectionnées par cet institut, vous l'avez toutes et tous remarqué. La preuve d'une gestion budgétaire rigoureuse, d'une bonne maîtrise des dépenses et d'une fiscalité adaptée. Cette gestion rigoureuse nous vous proposons de la poursuivre, en y associant le personnel communal et votre Autorité par un processus d'optimisation durable des charges et des recettes visant à mettre en adéquation, à long terme, nos actions avec notre capacité financière.

En revanche, ce processus, s'il se veut efficace, constructif et réfléchi, ne peut pas se faire dans l'urgence. Nous visons un calendrier soutenu, sur 3 à 4 exercices budgétaires permettant des réflexions cohérentes sur les missions et les prestations de la Ville ainsi que des décisions mûres prenant en considération les risques évoqués dans notre rapport mais que vous avez, toutes et tous, aussi évoqués, la péréquation intercommunale, l'harmonisation de la clé de répartition des impôts et la participation au redressement des finances cantonales. Ces risques sont connus et devront encore faire l'objet de décisions par le Grand Conseil, en particulier et dans l'immédiat, la péréquation intercommunale et l'impôt des frontaliers. Cela étant, notre situation financière, contrairement à d'autres collectivités publiques, nous permet d'agir sans précipitation, mais avec efficience. L'auteur français Paul Melki a dit : « Calme et sérénité sont des valeurs de la dignité. Rien ne se valorise dans l'excitation et la débauche », des paroles qui devraient résonner à notre esprit. Notre fortune nette et nos réserves se montent à près de 80

millions, 53 millions pour la fortune, 28 millions pour les réserves. Qui a dit que nous étions des cigales ? Je crois bien que nous sommes des fourmis. La légère augmentation de la dette n'a pas d'incidences sur l'intérêt de celle-ci, grâce au taux historiquement bas auquel notre Ville peut emprunter. Les intérêts de la dette sont en diminution, entre 2016 et 2017, de 10,5 %. Globalement, autant la dette que les intérêts sont en diminution depuis 8 ans. Cela a été rappelé, 140 millions remboursés sur les 8 dernières années, diminution des charges d'intérêt de moitié, là aussi sur ces 8 dernières années.

Il a été évoqué quelques points d'insatisfaction ou en tous cas des attentes envers le Conseil communal, notamment sur la transparence, sur les incidences du nouveau modèle comptable harmonisé. Bien évidemment, nous sommes en train de mettre, petit à petit, toute cette grande machine en branle. Les changements sont lourds pour l'administration. Nous construisons les budgets, année après année, avec des informations complémentaires que nous souhaitons vous donner et qu'il est normal de donner à un parlement tel que le vôtre qui doit exercer le contrôle sur les activités du Conseil communal. Pour ce qui est des chiffres, en particulier des biens, services et marchandises, nous avons l'ambition, non pas de vous les fournir pour le budget 2018, mais plutôt pour les comptes 2016 puisque c'est surtout là qu'il faut voir où les montants ont été attribués. Au budget, autant vous dire que cela ne sert à rien. Nous pouvons vous parler d'un montant, de l'intention dans laquelle on veut aller et où on voudrait peut-être le dépenser, mais en tous cas pas déjà à qui on veut le donner, dans quelle proportion et comment se décomposent ces chiffres. En revanche, aux comptes, ces informations prennent tout leur sens.

Les revenus fiscaux sont stables, cela a été dit. En revanche je me dois de préciser qu'on ne peut pas comparer les chiffres de 2013 avec les chiffres de 2017 puisque nous avons notamment eu un transfert de point d'impôt entre les communes et le Canton. Mais, cela dit, entre 2014 et 2017, le chiffre a été évoqué et c'est moi-même qui l'ai relayé dans différents médias, il s'agit bien de 31 millions de francs de recettes ou de charges, enfin de dégradation de notre situation, que nous avons intégrés et ceci nous amène à la nouvelle réalité dans laquelle le Conseil communal et votre Autorité doivent aujourd'hui travailler. Les revenus fiscaux sont donc stables, les chiffres à notre disposition montrent d'ailleurs que la santé des entreprises sises sur le territoire communal est globalement bonne. Nous envisageons d'investir plus de 36 millions en 2017. Cela a été relevé de manière positive par quasi l'ensemble de votre Conseil, tout cela en respectant les règles que vous-mêmes nous

avez imposées, c'est-à-dire en respectant sur la période quadriennale des investissements un autofinancement à hauteur de 70 %. Les charges qui sont de notre compétence sont maîtrisées, les efforts dans ce sens sont constants.

Pour ce qui est des prélèvements aux réserves, un tiers de la somme globale s'explique par le but même des fonds dans lesquels nous avons prélevé. Ceux-ci ont été constitués pour être utilisés à des fins précises, il est donc normal que lorsque ces fins doivent être atteintes, nous utilisions les fonds constitués. C'est le cas pour l'entretien des bâtiments, le fonds d'agglomération et de valorisation urbaine ou encore le fonds d'accessibilité à la ville avec lequel nous finançons notamment l'AboAdo qui rencontre un succès phénoménal.

Notre budget est équilibré. Pour ce qui est des charges de personnel, l'augmentation des effectifs, les chiffres du rapporteur du PLR sont effrayants : 100 EPT en plus en quelques années. J'admetts la critique, disait Winston Churchill, même quand, pour les besoins du discours, elle s'écarte momentanément de la réalité. En effet, je sais le porte-parole du groupe PLR doté d'une finesse d'analyse trop peu mise en avant ce soir. Avec les explications du Conseil communal, les chiffres deviennent parfaitement logiques. En effet, lorsque nos deux Autorités souhaitent développer l'accueil pré et parascolaire sur le territoire communal pour permettre, plus particulièrement aux mères de famille, de reprendre une activité professionnelle indispensable au bon développement de notre économie, cela implique l'engagement de personnel encadrant. Lorsque le Conseil communal reprend la gestion du personnel des patinoires du littoral pour une plus grande efficacité et cohérence, il y a lieu de préciser qu'il est également rémunéré par le syndicat pour ce faire et donc que la charge est compensée par une recette au moins équivalente, tout comme les charges nouvelles au budget 2017 du CEG sont couvertes par des recettes équivalentes. Que dire encore des moyens supplémentaires consentis notamment au Service des permis de construire pour répondre efficacement aux contribuables qui souhaitent voir se développer notre ville et y investir ? Vous l'aurez compris, derrière ces chiffres se cache la réalité des décisions prises par votre Conseil et la mise en œuvre d'une politique de développement dynamique, durable, de cohésion sociale et qui ancre notre ville comme véritable moteur de notre agglomération dans l'esprit de notre devise : art de vivre et innovation.

Notre Ville devra faire face à de nombreux défis, tout le monde en est conscient. Notre Conseil est toutefois convaincu qu'en ensemble nous

serons à même de les surmonter pour mettre en place les projets qui permettront de gagner en qualité de vie, en attractivité et cela dans un esprit d'innovation qui doit profiter largement à notre population. Merci donc de soutenir le budget tel que proposé par le Conseil communal et de refuser l'amendement du groupe PLR.

**M. Nicolas de Pury** déclare :

- Deux éléments : j'aimerais quand même rappeler que quand le PLR parle d'un déséquilibre dans le budget par rapport à l'utilisation de réserves, c'est essentiellement parce que nous devons faire face aux reports de charges du Canton et qu'à un moment donné ces rapports de charges sont votés par le Grand Conseil et que le PLR est un parti important dans le Grand Conseil et qu'il participe, il vote ces reports de charges. Je ne parle pas des conseillers communaux qui, eux, votent aussi des fois le report de charges, à l'inverse de leurs intérêts. Je ne veux pas faire de procès à ceux qui sont là ou qui ne sont plus là mais il y a quelque chose à dire. Il y a une cohérence sociale. Ensuite, il y a également l'optimisation financière qui est souhaitée. Je vous le dis, simplement, l'article 131 du Règlement général permet à la Commission financière de faire son contrôle de gestion. Je pense notamment à quelque chose de pertinent, c'est-à-dire l'absentéisme. Le rapport du Conseil communal ne nous avait pas donné satisfaction à la fin de l'année passée eh bien là est évoqué un contrôle de gestion, par la Commission financière. Nous avons un outil, avec ou sans l'accord du Conseil communal qui permettrait de participer à cette optimisation. L'absentéisme, cela a aussi un coût financier. Voilà un élément qui pourrait être une piste à utiliser.

La présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, constate que la parole n'est plus demandée dans le débat d'entrée en matière. Elle suspend la séance. A la reprise des débats, le Conseil général se penche sur l'examen détaillé du budget.

## **Chancellerie**

La parole n'est pas demandée.

## Finances

**M. Mirko Kipfer** déclare :

- Le Conseil communal demande l'autorisation de conclure un emprunt pour un montant de 35 millions de francs. Nous savons tous la situation critique dans laquelle se trouve la Ville de la Chaux-de-Fonds à cause des emprunts toxiques conclus il y a quelques années par son grand argentier d'alors. Quelle est la politique de la Ville en matière d'emprunts et les différences d'options sont-elles soumises, par le responsable des finances, à la Commission financière, au Bureau du Conseil général, à l'ensemble du Conseil général ou à un autre organe de contrôle ? Existe-t-il des garde-fous afin d'éviter de tels dérapages ?

**M. Baptiste Hurni** relève :

- Au chapitre des investissements, en page 159, on voit qu'il y a des renouvellements de licences Microsoft Office qui sont fort coûteux et nous aimerais connaître la politique du Conseil communal en matière de logiciels libres. De nombreuses collectivités en Suisse passent au logiciel libre, qui a l'avantage de faire que, d'une part on pourra toujours lire les documents que l'on sort, d'autre part s'il faut faire des aspects de programmation et de donner du travail dans la région. Il est vrai que le groupe socialiste est assez déçu de voir simplement ces renouvellements se faire cette année. Nous étions déjà intervenus et là nous aimerais véritablement être assurés par le Conseil communal qu'il y a une véritable réflexion sur ce type de logiciels, faute de quoi, une autre année, effectivement, nous forcerons peut-être un peu la main du Conseil communal en la matière.

**M. Fabio Bongiovanni**, Directeur des finances, déclare :

- Le Conseil communal, puisque c'est de sa compétence, conclut un certain nombre d'emprunts durant l'année. Il a une politique la plus traditionnelle possible, c'est-à-dire extrêmement sûre et prévisible. Nous n'empruntons actuellement d'ailleurs qu'à des établissements ou des institutions suisses. Nous ne prévoyons pas d'emprunt avec des devises étrangères ou en lien avec des parts variables. Les emprunts que nous prenons sont, aujourd'hui, de très longue durée à des taux extrêmement bas et qui sont prévisibles parce qu'ils sont connus d'avance. Nous n'avons pas de parts variables qui sont liées, ni même en lien avec un certain nombre de devises qui pourraient amener des surprises assez

désagréables, comme cela peut être le cas dans d'autres collectivités publiques.

Pour ce qui est des logiciels libres ou en tous cas l'utilisation que peut en faire la Ville, c'est bien évidemment une question qui revient régulièrement. Je peux vous dire que le CEG développe, pour la ville et ses partenaires, une stratégie très ouverte et utilise régulièrement des logiciels libres selon les opportunités qui se présentent et selon les spécificités des projets. Des exemples concrets sont en place depuis les années 2000. Nous pouvons citer le développement du système d'information ETIC qui est en technologie Java, serveur d'application TOMCAT et les outils Subversion/CVS. Le développement de solutions internet avec TYPO 3, par exemple, la surveillance de l'environnement de production avec un outil aussi logiciel libre, une centaine de serveurs Linux, de nombreuses bases de données, elles aussi avec des logiciels libres et puis le déploiement de certains logiciels et adaptations de configurations, encore récemment le déploiement, en cours actuellement, de logiciels ITSM pour la gestion des processus techniques, les incidents pour des problèmes, les changements.

En revanche pour l'équipement des postes de travail, les solutions de l'éditeur Microsoft sont retenues comme un standard actuellement. A mentionner que ce choix est dicté non pas uniquement par la volonté de la Ville de Neuchâtel, mais par une vision commune de l'entité neuchâteloise, donc SIEN – CEG en matière informatique avec des services de réseaux centralisés tels que la messagerie dépendant du nœud cantonal neuchâtelois en particulier. En résumé le Service informatique de la Ville est très actif dans le domaine des logiciels libres lorsque c'est possible et les outils qu'il développe lui-même sont quasiment toujours sur des logiciels libres, donc pas de dogme sur l'un ou l'autre mais bien souvent les deux lorsque c'est possible.

**M. Mirko Kipfer ajoute :**

- J'ai bien entendu la réponse du Conseil communal mais je n'ai pas eu de réponse concernant la structure décisionnelle qui participe à la décision d'emprunt. Y a-t-il quelque chose pour éviter un dérapage ?

**M. Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, complète :**

- C'est le service spécialisé en la matière qui va chercher de l'argent sur les marchés, qui fait des propositions à la Direction des finances qui, elle-même, soumet les emprunts au Conseil communal pour validation.

## Ressources humaines

La parole n'est pas demandée.

### Action sociale

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, déclare :

- Juste une petite question. Nous avons appris que la Ville était sur le point d'acquérir les locaux de la rue Saint-Maurice no 4, dont le loyer est assez conséquent mais qu'au dernier moment le vendeur a choisi un autre acquéreur. Puisque cette opération immobilière n'a pas abouti et puisque le loyer reste sans doute conséquent, le Conseil communal peut-il nous dire s'il s'est mis en quête d'autres locaux moins coûteux ?

**M. Baptiste Hurni** déclare :

- Nous aimerais quelques détails sur la création de deux bureaux. Il est apparu au groupe socialiste que 60'000 francs pour la création de deux bureaux, c'est-à-dire 30'000 francs par bureau, à moins de les construire physiquement, ces bureaux devaient être, si ce n'est luxueux, en tous cas particulièrement confortables, ce qui est bien pour les employés de la Ville mais il nous semble qu'il y a un tout petit peu d'exagération dans ce montant.

**Mme Ariane Tripet**, déclare :

- Comme vous le savez peut-être, même certainement, en 2014 et en 2017 il y a eu des coupes dans l'aide sociale pour les personnes de moins de 35 ans, à hauteur de 15 et 20 % à chaque fois, ce qui représente un coup de frein pour les jeunes de la Ville. La question se pose maintenant par rapport à la situation de la Ville, comment elle se positionne. Comment voit-elle le futur de l'action sociale et de l'aide sociale et plus précisément la baisse de l'aide sociale pour les jeunes ? Que faire dans le cas où les jeunes ne pourront pas reprendre une formation ou une activité professionnelle parce qu'il y en a, quid du personnel de la Ville nécessaire pour accompagner les personnes à l'aide sociale et quelles autres charges, assumées par le Canton, risquent d'être transférées aux communes ?

**M. Fabio Bongiovanni**, Directeur de l'action sociale, répond :

- Pour la question des bureaux, le Service de l'action sociale n'ayant pas de compétences particulières pour évaluer les coûts de la création ou plutôt de la séparation d'un bureau avec une configuration particulière en deux bureaux, il a été demandé au Service des bâtiments de la Ville de faire une estimation des coûts de ces travaux et c'est l'estimation à laquelle le service est arrivé. Il n'y a pas de travaux ou de bureaux luxueux, nous avons juste une situation dans laquelle nous avons un bout de mur à casser, une situation particulière à construire et à reconstruire. C'est l'estimation à laquelle est arrivé le service compétent, pas l'estimation de la direction de l'action sociale sur cette question.

Pour ce qui est de l'achat de l'immeuble, effectivement il y avait un intérêt marqué de la Ville pour reprendre ce bien. Le vendeur a préféré le vendre à un autre acheteur, quand bien même nous étions très avancés dans les discussions avec le vendeur. Aujourd'hui, plus que d'une réflexion précise sur les locaux dont nous avons besoin en l'état actuel, nous sommes dans l'attente d'une réflexion un peu plus vaste. Vous savez peut-être que la Ville de Neuchâtel reprendra la gestion de l'action sociale pour la commune de Corcelles-Cormondrèche au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Commune de Peseux, qui ne pourra pas former un guichet social à elle seule, doit se poser des questions aujourd'hui sur le partenaire avec lequel elle veut collaborer à l'avenir. Comme pour Corcelles, elle a une situation à clarifier d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une fois que leur réflexion aura été faite, mais il faut qu'elle arrive assez rapidement, nous devrons aussi intégrer cette dimension d'une collaboration un peu plus étendue ou non, et on pourra aussi prendre en considération cette dimension de locaux, savoir si, dans l'immédiat cela doit rester ici ou pas. Tout cela dépend aussi de l'évolution du dossier de gestion de l'action sociale de manière un peu plus vaste.

Pour ce qui est des jeunes et de l'action sociale, les différents montants ou calculs qui sont aujourd'hui appliqués par les assistants sociaux pénalisent les jeunes de moins de 35 ans qui n'ont ni charge de famille, ni formation ni emploi puisqu'il leur est déduit un montant plus important que s'ils sont à charge d'une famille, en emploi ou en formation. Toujours est-il que le choix qui a été fait par la Ville, c'est aujourd'hui d'avoir un projet pilote avec le Canton pour la prise en charge des jeunes de moins de 35 ans. C'est le projet qui s'appelle PIJAD et qui prend en charge beaucoup plus rapidement les jeunes de moins de 35 ans avec une décharge pour trois assistants sociaux à hauteur de 90 % pour s'occuper spécifiquement et de manière très régulière de ces jeunes de

moins de 35 ans. Le projet a été fortement soutenu par le Canton puisque cette décharge est prise en charge par le pot commun de l'aide sociale et donc, aujourd'hui, nous continuons ce projet à la demande du Conseil d'Etat, en tous cas du chef du Département en charge de l'action sociale pour continuer cette prise en charge qui, d'après notre analyse s'avère extrêmement positive. De manière un peu plus générale, il faut savoir que, dans la mesure où nous sommes face à une mutualisation des coûts de la facture sociale, quelles que soient les mesures que l'on veut prendre, elles n'ont pas toujours une incidence directe sur nos bénéficiaires de l'aide sociale. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire c'est que nous sommes toujours très intéressés à participer aux projets pilotes qui sont proposés par le Conseil d'Etat ou que nous proposons au Conseil d'Etat pour essayer d'être innovants dans la prise en charge des personnes les plus démunies et proposer des solutions nouvelles, tester des prises en charge particulières, des publics-cible ou bien des éléments de répartition du travail entre du personnel assistant social ou du personnel administratif. Nous sommes donc toujours preneurs sur des pratiques innovantes quand bien même les différentes normes sont cantonales ou suisses mais en tous cas, nous tentons d'être extrêmement actifs et innovants dans les projets que nous essayons de mettre en avant et de développer toujours en collaboration avec le chef du Département, mais aussi avec le Conseil, de la facture sociale et les collègues des autres guichets sociaux régionaux en charge de cette politique.

**M. Philippe Loup déclare :**

- Je profite de l'occasion qui m'est donnée par la lecture de ce budget pour revenir sur une motion qui concerne justement l'insertion sociale, qui avait été déposée par le groupe socialiste et PopVertSol, il y aura deux ans en avril. Je pense que bientôt l'encre va sécher et que nous aurons le plaisir de pouvoir lire la réponse du Conseil communal. Je me réjouis déjà, merci.

## Economie

**M. Philippe Etienne intervient :**

- Nous avons une question par rapport à la villa Perret et son avenir. Il nous a été dit, par le Conseil communal lors de la législature précédente, que le dossier devrait aboutir à une solution et nous aimerions savoir à quoi nous en sommes aujourd'hui.

**M. Olivier Arni, Directeur de l'économie, déclare :**

- Ce soir je suis en mesure de vous informer que le projet est en voie d'être concrétisé, ayant consulté le futur locataire suite à la question, pour savoir aussi ce que nous allions dire, ce que nous pouvions dire en l'espèce. Durant le printemps, une communication sera faite. Vous verrez, c'est un projet très ambitieux qui positionne Neuchâtel, qui valorise un patrimoine communal, qui est tout à fait compatible avec le fait de libérer l'accès aux rives et de garder un jardin public, ce qui était aussi notre but. C'est un locataire qui permet aussi de renforcer les liens avec le Palafitte, avec la dimension économique de valorisation, cela a un lien avec le monde de l'horlogerie. Je ne pourrai pas vous en dire plus ce soir, mais patientez encore un peu, nous sommes à bout touchant.

## **Urbanisme**

**M. Mirko Kipfer intervient :**

- Concernant le budget des investissements, en page 162 le projet EPIC de 200'000 francs est prévu. En mars 2012, le Conseil général a accepté un crédit pour la mise en place d'un processus de gestion durable du parc immobilier. Dans ce rapport le Conseil communal estimait un besoin, pour 2012, de 523'000 francs, pour l'évaluation de 20 objets et pour 2013 de 465'500 francs pour 19 objets supplémentaires. Toujours dans ce rapport, le Conseil communal mentionne la fin de cette première étape pour 2014 et annonce également que le reste des bâtiments serait évalué sur la base d'une nouvelle demande de crédit, donc d'un nouveau rapport, c'est dit explicitement. Si je tire un parallèle avec la liste de référence de l'entreprise Planair qui mentionne, entre 2013 et 2015 le Service des bâtiments de la Ville de Neuchâtel pour le projet et l'évaluation de 39 bâtiments, soit l'ensemble prévu dans la première partie du projet, je conclus que le travail est terminé depuis fin 2015 et donc le montant de 200'000 francs budgété n'est pas justifié. Je suis donc surpris que ce point figure encore au budget, d'où mes questions : où en sommes-nous, combien de bâtiments ont-ils réellement évalués et combien doivent encore l'être, quel bilan peut-on tirer de ces études, quand le Conseil communal entend-il nous soumettre son rapport à ce sujet et surtout pourquoi ce montant est-il encore au budget alors que le travail semble être terminé depuis 2015 ?

**Mme Amelie Blohm Gueissaz** déclare :

- J'ai une question à la page 162, réaménagement des Jeunes-Rives, 700'000 francs et réaménagement place du Port, Place Alexis-Marie-Piaget 500'000 francs. Deux questions dès lors : quel investissement sera financé avec ces deux grands montants et quand voulons-nous avoir le rapport du Conseil communal concernant ces deux investissements ?

**M. Olivier Arni**, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Merci M. Kipfer de nous poser cette question. C'est un dossier très important qui a débuté avec un recours sur adjudication, cela devient de plus en plus courant aujourd'hui, qui a finalement induit un certain retard dans le processus. Toutefois ce processus s'est très bien déroulé. Je dirais même qu'il s'est déroulé de manière un peu différente puisque l'étude a pu porter sur un nombre plus grand d'objets que ce que nous avions imaginé au départ. L'ensemble du processus d'analyse s'est terminé à la fin de l'année 2016, ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir vous donner une information à savoir que courant 2017 il y aura le premier rapport d'information. Nous nous étions engagés à transmettre un rapport d'information à votre Autorité quant au résultat de ce processus, et du dispositif d'analyse du patrimoine communal. Le rapport arrivera donc pour mentionner un montant qui est inscrit au budget 2017, il doit très certainement s'agir de factures et de montants à régler par rapport au processus pour terminer l'ensemble de cette phase mais, dans tous les cas, un rapport sera transmis au Conseil général durant cette année. L'objectif est de réussir à cartographier l'ensemble du patrimoine communal, d'établir son état de santé, son état d'entretien, de manière à pouvoir planifier les investissements en matière durable d'entretien du patrimoine, c'est-à-dire en intégrant les cycles des bâtiments, leur état réel et la capacité de pouvoir investir dans le temps, c'est cela le but du projet EPIC.

Concernant la question de Mme Blohm Gueissaz, je peux vous dire aujourd'hui, comme cela a été annoncé de manière très forte depuis plusieurs mois, et plusieurs groupes ont aussi marqué ce terrain durant la campagne des élections communales, nous sommes animés de la détermination de pouvoir concrétiser maintenant ces grands projets. Mais ils s'inscrivent plus globalement. Si vous me permettez, quelques sauts dans le passé, pour une meilleure compréhension aussi de l'usage et de l'affectation des différents usages et objectifs des rives cantonales. Vous savez qu'il y a un plan directeur cantonal des rives qui est en voie

d'être maintenant validé par le Conseil d'Etat, et qui permet d'avoir une vision beaucoup plus claire sur les différents types d'activité, des zones de préservation de la nature et de la biodiversité, des zones d'accueil de la population et des activités économiques. C'est le cadre le plus général. Ensuite, en parallèle, le plan directeur sectoriel « le lac et ses rives va aussi être finalisé puisque nous attendions justement cette vision cantonale et les membres de la Commission des ports et rives seront invités afin que nous puissions aussi leur présenter, d'une part tout ce qui a été fait lors de la précédente législature et d'autre part les enjeux de la législature qui commence. Dans ce cadre, nous avons identifié un secteur très important peut-être qu'il n'a jamais été aussi clair qu'aujourd'hui, c'est le secteur des rives urbaines. Il commence aux Jeunes-Rives, englobe le port, le quai Ostervald, la baie de l'Evoile et le hangar des trams et nous souhaitons vraiment aménager une vision de l'aménagement de l'ensemble de ce secteur en lien avec la mobilité. Vous savez qu'il y a une volonté du Conseil d'Etat de prolonger le Littorail jusqu'à Microcity, la station du Fun'ambule dans l'esprit aussi du processus Centre et Gare et de coordonner mobilité, accessibilité et activités. Cela semble très important avec un fort accent sur les transports publics précisément, c'est un élément central. Dans ce plan d'action que le Conseil communal va mettre en place, bien sûr le secteur des Jeunes-Rives sera le secteur prioritaire, raison pour laquelle nous avons mentionné un montant dans le budget. Normalement, votre Autorité sera plus que consultée, ou plutôt saisie d'un rapport avant l'été pour marquer notre volonté d'aller rapidement de l'avant dans ce processus.

Un bref rappel aussi, après l'épisode du CPLN, en lien avec l'ambitieux projet du Conseil d'Etat de valoriser ce site de formation, notamment d'assainir l'enveloppe et de pouvoir mettre aux normes par rapport aux standards modernes. Tout un élément de contamination, de sol pollué a été décelé, en 2014 – 2015, et, dans ce contexte, ce sont donc des montants très importants qui ont été investis. Nous avons souhaité vérifier aussi la teneur, la composition des Jeunes-Rives car c'est un élément qui n'avait pas été approfondi de manière très claire lorsqu'il y a eu Expo02 et cela a été une des raisons pour laquelle nous avons pris un petit peu plus de temps que ce que nous aurions souhaité pouvoir faire. Aujourd'hui nous pouvons vous rassurer, c'est un élément très important. Nous pouvons donc aller de l'avant sur le projet de réaménagement des Jeunes-Rives sans avoir de mauvaises surprises. Plusieurs sondages ont été faits, ce qui nous permet d'avoir une connaissance très claire de ce site.

Maintenant nous avons une volonté très claire et un plan d'action, nous voulons aller de l'avant, concrétiser ce projet et en parallèle de pouvoir faire évoluer l'ensemble de ce secteur, le port bien sûr et il fera aussi l'objet d'une demande de crédit puisque nous souhaitons aussi pouvoir avancer dans ce domaine.

Concernant la place Alexis-Marie-Piaget, le Conseil communal est encore en train d'affiner sa stratégie et son calendrier à ce sujet. Je peux être un peu moins précis aujourd'hui par rapport à ce projet. Nous sommes en train de voir quelle est la meilleure stratégie finalement pour pouvoir réaliser un projet d'attractivité économique du centre-ville mais en tenant compte aussi d'une inquiétude, voire une résistance assez forte de certains milieux par rapport à une construction sur cette place, l'idée n'étant pas de travailler pendant des années et des années pour réaliser un projet qui sera ensuite, par exemple, combattu par référendum. Nous essayons de voir aujourd'hui dans quelle mesure nous pouvons intégrer ces éléments dans le projet qui sera bien sûr présenté à la Commission de développement économique. Il s'ajoute à un troisième projet important qui n'a pas été évoqué mais je souhaite vraiment l'évoquer ce soir, c'est le projet au plan d'aménagement régional au sein de la COMUL. Pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, il faut le dire car c'est positif, 10 communes s'associent pour faire un plan d'aménagement régional. La Commission du plan d'aménagement sera bientôt invitée à découvrir l'avancée de ce projet qui va porter toute une région puisque ce sont 50'000 emplois et 80'000 personnes qui sont très actives au sein de cette communauté urbaine du littoral neuchâtelois qui a notamment comme caractéristique d'être au bord du lac.

**Mme Amelie Blohm Gueissaz** précise :

- Merci de ces nombreuses informations qui expliquent ce qui s'est déroulé dans le passé mais je trouve que ce que vous avez répondu n'est pas très concret surtout par rapport aux Jeunes-Rives. Je n'ai pas compris si l'étude, l'investissement de 700'000 francs est pour une étude par rapport à ce que nous connaissons déjà, ce que nous avons entendu parler ou est-ce par rapport à un nouveau projet ?

**M. Olivier Arni**, Directeur de l'urbanisme, complète :

- Ce que le Conseil communal souhaitait communiquer ce soir, c'est une détermination à concrétiser. La population l'attend, tout le monde l'attend et veut concrétiser. Mais dans la concrétisation il faudra intégrer

notamment les possibilités financières, le montant, le cadrage et puis la cohérence du projet. Ce sont des éléments qui seront aussi présentés en commission le moment venu, pas une fois que tout aura été fait mais en amont tant à la Commission financière sur le montage financier qu'à la Commission des ports et rives, mais on parle bien aujourd'hui du projet RING tel que nous l'avons connu et tel qu'il a été mis en consultation, largement plébiscité par la population. Reste maintenant à pouvoir faire un montage financier et à pouvoir aussi garantir l'accessibilité au site pour l'ensemble des usagers et des usagères, sachant qu'aujourd'hui le Littorail n'est pas encore prolongé et que nous souhaitons vraiment que ce projet puisse rassembler largement toutes les Neuchâtelaises et les Neuchâtelois. Mais on parle bien du projet RING, si c'est bien cela la question, c'est vraiment d'aller de l'avant avec un RING qui va évoluer de manière à fédérer tous les habitants.

## **Environnement**

La parole n'est pas demandée.

## **Santé**

La parole n'est pas demandée.

## **Education**

La parole n'est pas demandée.

## **Mobilité**

**M. Gabriele Jeanneret** déclare :

- Pouvons-nous avoir des détails sur les mesures en faveur d'une mobilité durable et savoir ce que concernaient ces mesures ?

**Mme Christine Gaillard**, Directrice de la mobilité, déclare :

- Vous avez une question sur ce qui est prévu comme investissement concernant les 500'000 francs mis dans le budget d'investissements en faveur de la mobilité durable. Ce montant a été inscrit dans le plan quadriennal des investissements pour permettre la réalisation de divers

projets en lien avec la mobilité. L'utilisation de cette ligne doit faire l'objet d'un rapport spécifique adressé, selon les montants, au Conseil communal ou à votre Autorité, ce sont les règles du jeu. Pour 2017, des dépenses de quelque 250'000 francs sont inscrites. En voici quatre illustrations. Premièrement, un montant de 96'000 francs est déjà réservé pour « NeuchâtelRoule ». Il s'agit de deux investissements, d'une part il faut renouveler la station du port, qui occupe des personnes dont la situation sociale est difficile et qui sont encadrées par des civilistes, et d'autre part il faut renouveler la flotte de vélos destinés aux groupes et les vélos électriques dont il y aura 9 de plus. Ces dépenses sont déjà validées par le Conseil communal et prévues pour 2017. Deuxièmement, des investissements qui pourraient figurer sur ce montant de 500'000 francs concernent la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés). Ces prochaines semaines, nous allons lancer le diagnostic concernant le respect de la LHand d'ici 2023. Les accès aux transports publics, les abribus, etc., doivent être adaptés. Les travaux nécessaires seront donc identifiés et chiffrés. Il y a un groupe de travail interne, composé notamment des Directions des infrastructures et de la mobilité, qui collabore avec TransN. A ce stade, je ne suis pas en mesure de chiffrer globalement les coûts possibles. Il peut s'agir de coûts relativement importants. Une fois que nous aurons la vue d'ensemble, il conviendra de prioriser les travaux, en collaboration avec le Forum handicap, c'est une évidence, et aussi en cohérence avec les différents projets d'aménagement urbanistique. Par exemple, quand on reconstruit des bâtiments au cimetière, on doit aussi se préoccuper de l'arrêt de bus du cimetière, c'est logique.

Nous souhaitons échelonner les interventions sur plusieurs années afin de pouvoir terminer en 2023 les travaux, tout en commençant déjà cette année-ci. Troisième exemple, pour illustrer l'utilisation de ce montant, on a mentionné la mise en œuvre du PDCMC, (Plan directeur cantonal de mobilité cyclable) qui a été mis en consultation l'automne dernier et qui sera certainement présenté au Grand Conseil ce printemps. Dans la mise en place des itinéraires cyclables au niveau cantonal il y a aussi des parties qui correspondent aux communes et nous préparons déjà ces travaux. Cela nous arrange bien puisque que cela fait aussi partie de notre plan de favoriser la mobilité douce et cela fait également partie du concept de Mobilité 2030. Quatrième et dernier exemple qui concerne les projets d'agglomération : grâce à la démarche participative Centre et Gare plusieurs projets devraient arriver à maturité et plusieurs prévoient des composantes pour la mobilité douce de sorte que ce demi-million va certainement être utilisé à bon escient au cours de la législature.

## Infrastructures et énergie

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** déclare :

- Juste une question de compréhension pour nous et plus précisément en ce que concerne le Bureau technique. Nous avons appris que ce bureau avait du mal à suivre au vu des gros dossiers dont il a la charge, notamment le contournement routier de Peseux. Nous ne remettons nullement en cause cette affirmation mais notre groupe aimerait savoir qui paie quoi dans ce dossier, dans la mesure où, à notre connaissance, ce dossier est dans les mains de l'Etat avec une participation des communes concernées et, à notre connaissance, l'Etat perçoit ou percevra même des fonds de la Confédération.

**M. Baptiste Hurni** déclare :

- Nous ne sommes pas sûrs de très bien comprendre pourquoi le crédit d'investissement 2016 comporte des dépenses prévues en 2017, par exemple pour l'entretien des domaines publics, je parle bien du crédit 2016, car un crédit 2017 est aussi prévu. Il y a aussi des travaux du PGEE en 2016 qui seront investis en 2017. Il me semble que cette façon de procéder est contraire au principe d'échéance, qui est tout de même une norme comptable qui est, me semble-t-il, particulièrement importante dans MCH2. Le groupe socialiste demande avec insistance et beaucoup d'aplomb ce que peut bien être un plotter. A la page 160 du rapport il est dit que nous avons comme investissement prévu un plotter pour le Bureau technique, à hauteur de 16'000 francs. Nous ne contestons pas l'investissement du plotter mais nous aimerions bien savoir ce que nous achetons à ce prix.

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, Directrice des infrastructures, déclare :

- Je ne sais pas quelle information vous avez sur la surcharge ou le dysfonctionnement au sein du Bureau technique. En tous cas, je veille à ce que les services fonctionnent bien. C'est le cas du Bureau technique. Il est vrai qu'il y a beaucoup de dossier, beaucoup de travail, parfois un peu de surcharge, mais les dossiers sont à jour. Je peux donc déjà vous dire qu'il n'y a pas de dossiers qui traînent au sein du Bureau technique, qu'on y veille, mais il est vrai qu'il y a eu beaucoup de choses à faire, à réaliser dans le cadre de ce bureau et la surcharge a été assez importante en 2016.

En ce qui concerne plus spécifiquement les études sur la traversée de Peseux, qui impliquent aussi le Service de la mobilité car on travaille d'une manière transversale dans la commune, je peux vous dire que des réflexions entre les communes concernées et le Canton se sont intensifiées, notamment lors du processus de fusion, qui a malheureusement avorté l'an dernier, comme vous le savez tous. D'un commun accord entre le Canton, les communes de Peseux, de Corcelles-Cormondrèche et la Ville, une étude a été mandatée, visant à poser un bilan objectif de la situation sur la traversée de Peseux et tout ce que cela entraîne comme difficulté dans ces zones de Corcelles jusqu'à Neuchâtel. Les coûts de cette étude, car c'est aussi votre question, sont pris en charge, pour 50% par le Canton et 50% à raison d'un tiers par les communes restantes, soit un tiers des 50%, ce qui représente donc pour la Ville 26'699 francs 45 crédit accordé par le Conseil communal en son temps. Les conclusions de l'étude, c'est ce qui est intéressant quand on commande une étude, sont arrivées il y a deux jours. Nous avons reçu un document magnifique que je n'ai pas encore eu le temps de lire, avec beaucoup d'informations, de bonnes informations, avec des solutions à court terme, à moyen terme et à long terme, des solutions bon marché, des solutions chères, voire très chères si l'on parle, par exemple de possibilité de faire un tunnel pour l'évitement de Peseux. Ce tunnel a même été chiffré dans l'étude pour plus de 170 millions de francs. Mais cela reste une étude, nous n'avons pas dit que nous allions faire un tunnel sous Peseux, mais on ne sait pas quels seront les résultats de tout cela. Evidemment qu'une demande de crédit spécifique suivant les travaux qui seront engagés vous sera présentée, avec un rapport, en temps voulu.

Au niveau des 350'000 francs du programme d'entretien du domaine public qui n'ont pas été dépensés en 2016, ce que vous devez savoir d'une manière générale, et ce que j'ai cru comprendre durant mon premier mois d'activité, c'est que tous les deux ans, nous demandons un crédit d'investissement pour l'entretien du domaine public. Ce crédit englobe deux choses : les enveloppes nécessaires au plan général d'évacuation des eaux, que l'on appelle le PGEE, ainsi que le renouvellement des conduites d'eau potable qui, vous le savez, sont gérées par Viteos. Le programme d'investissements s'appuie sur une coordination en amont entre les différents intervenants du domaine public, vu que nous ne sommes pas les seuls à creuser une route car il y a toujours plein d'intervenants qui vont intervenir dans ces routes. Nous essayons de nous coordonner pour ne pas perturber trop le domaine public. Ce qui se passe évidemment c'est que, parfois il pleut, parfois il fait froid, parfois des reports sont aussi dus à des intervenants comme

Vidéo 2000, à des intervenants comme Viteos, comme Swisscom ou d'autres partenaires qui, malheureusement ne font pas toujours les travaux dans les délais, ce qui peut repousser parfois les investissements prévus une année et les reporter sur l'autre. Ce qui est plus gênant et je devine aussi votre question qui se cacher derrière votre intervention, c'est que évidemment on ouvre une route, on espère que cela puisse se faire rapidement et, malheureusement parfois, dû aussi à des questions de météo, on ne peut pas faire les choses aussi vite que prévu. Parfois, on doit donc passer d'une année à une autre des crédits d'investissements qui ont été votés préalablement. Je peux ajouter qu'avec les exigences concernant le MCH2, les principes d'échéance s'appliquent évidemment aux comptes de résultats pour garantir ces charges et engager les revenus prévus par année comptable et que si les travaux sont faits une année, il faut que ce soit comptabilisé évidemment la même année. Quand les travaux ne se font pas, s'il y a un décalage d'une année à l'autre, en l'occurrence de 2016 à 2017, c'est tout à fait juste, selon le principe d'échéance, de décaler évidemment la comptabilisation de l'achat sur l'année des travaux en question surtout que le crédit d'engagement ne prévoit pas de date de fin. On peut donc le reporter d'une année sur une autre, le principe d'échéance étant inscrit dans le MCH2.

Qu'est-ce qu'un plotter ? C'est simplement une grande imprimante qui permet d'imprimer des plans. Je ne ferai pas de jeu de mots à ce sujet.

## **Sécurité**

**M. Jonathan Gretillat** déclare :

- Dans le chapitre relatif au stationnement, j'ai une remarque et accessoirement une question qui concerne les charges d'utilisation informatique. Comme on le sait en lisant le rapport de la Commission financière, il semblerait qu'il est prévu, dès l'an prochain, de doter le service du stationnement d'un petit outil qui permet en fait d'enregistrer directement, pour les policiers de proximité, les plaques des véhicules qui auraient dépassé la durée de stationnement prévue par les règlements en question et qui permettent ensuite de tout automatiser la gestion des amendes que les gens reçoivent directement. Bref, ce petit gadget coûtera, chaque année, la somme pérenne de 23'000 francs car ce n'est pas un logiciel libre et qu'il y a tout un système qui va avec. La question que le groupe socialiste se pose est : est-ce une dépense

indispensable ou un gadget qui vise à augmenter la qualité de vie de la population de la ville ?

**M. Baptiste Hurni déclare :**

- Toujours dans les investissements, il est apparu au groupe socialiste qu'il y avait toute une série d'investissements pour les services de secours au sens large et que beaucoup de ces investissements, si on les additionne, dépassent la capacité du Conseil communal. S'ils ne sont pas additionnés, on ne dépasse pas. De façon générale, le groupe socialiste aimerait bien savoir si le Conseil communal va donner une information globale, via un rapport ou autre chose, sur l'état de la situation par rapport au SIS puisqu'il y a plusieurs développements qui se sont faits. Un investissement quand même plus précis qui a questionné le groupe socialiste, c'est l'investissement du véhicule du commandant du SIS qui est devisé à 81'000 francs et qui nous a semblé, là aussi, être une dépense relativement importante pour un véhicule.

**M. Joël Desaules déclare :**

- En page 108 du rapport avec la question des médiateurs. Le groupe PopVertSol s'interroge sur le nombre des personnes engagées à cette tâche et aimerait connaître également les horaires qui sont pratiqués. Nous nous demandions si on ne pourrait pas modifier les horaires pour que ces médiateurs puissent être présents un peu plus tard dans la nuit notamment et si finalement on pouvait avoir éventuellement un bilan.

**M. Dimitri Paratte déclare :**

- Une question très précise que je n'ai pas posée à l'avance, donc je ne me formaliserais pas si je n'ai pas de réponse très précise. En page 104 du rapport, l'électricité augmente de 20'000 francs pour les abris PC de la Ville en argumentant que des migrants vont être logés par la protection civile. Sachant que le Canton a bien heureusement arrêté cette pratique de loger des gens sous terre pour les mettre aux endroits les plus isolés du canton, je voulais savoir si la Ville pensait les remettre sous terre mais au centre-ville.

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice de la sécurité, déclare :**

- M. Gretillat, vous posez une question au niveau du stationnement et de ce nouveau système de gestion électronique des amendes qui coûte, 23'000 francs. C'est simplement un nouveau système prévu pour aller mettre les amendes. Il est d'ailleurs maintenant en phase de test par notre personnel ce qui va justement permettre d'avoir une meilleure rentabilité du service, permettre aussi une meilleure efficacité des agents de sécurité en question et surtout permettra de gagner du temps sur le mode de facturation. Il y a des choses qui pourront être reliées directement, pour ne pas non plus avoir de problèmes d'enregistrement de plaques que l'on pourrait mal noter sur une contravention. C'est donc un système qui, si je l'ai bien compris, est donc en test actuellement et qui nous permettra certainement de revenir avec ce sujet lorsque nous aurons fini la phase de test pour vous dire si cela fonctionne bien, si les services sont contents et si c'est plus efficace qu'avant.

Concernant la sécurité par rapport à la page 163 et différentes dépenses qui ont été listées sur cette page, vous parlez de saucissonnage. Même si j'ai quitté la direction du Terroir neuchâtelois il y a un mois, ce n'est pas une volonté ni une raison pour faire du saucissonnage dans ma direction ! Nous y veillons, je vous le promets et vous avez raison. Mais pour être plus sérieux, je vous informe que jusqu'en 2016, les achats nécessaires à l'activité des services étaient inscrits dans le budget de fonctionnement et des services. Maintenant, avec le MCH2, dès qu'une dépense dépasse les 10'000 francs, on doit l'inscrire dans les investissements, ce qui fait une liste un peu plus importante de dépenses d'investissements, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont déjà dépensés. Sur le fond, il n'y a pas de lien vraiment fonctionnel entre tous les objets mentionnés. Ils concernant autant des appareils dans le domaine des sapeurs-pompiers, des ambulances, du sauvetage sur le lac ou de la Protection civile, voire même de la sécurité urbaine, ils seront donc acquis, indépendamment les uns des autres. Il n'y a donc pas d'unité de matière à proprement parler pour vous faire un rapport par rapport à cela. En revanche, ce que je peux proposer c'est que nous pourrons avec la sous-commission financière, quand elle va venir vérifier les comptes, tout à fait reprendre ces différents points et expliquer exactement quoi a servi à quoi au sein des services, si cela peut vous convenir.

Encore une question concernant un rapport que vous demanderiez en urgence sur la situation du SIS de la Ville, en regard surtout des enjeux cantonaux. Il est sûr que les modifications de loi dans tous les domaines

de la sécurité, que ce soit la police, les sapeurs-pompiers, les ambulanciers, la Protection civile et le sauvetage sur le lac, tous ces dossiers sont ouverts au niveau du Canton et des régions et tous sont en discussion, tous sont en réforme. Comme vous le savez, chaque nouvelle loi impose évidemment de nouvelles structures qui mettent en exergue des conflits de compétences et de responsabilités entre le Canton, les communes en général et les villes en particulier, vous avez raison. Dès mon arrivée à la direction de ce service, nous avons initié une réflexion profonde sur la structure de ce service, aussi pour pouvoir relever les défis qui seront les nôtres dans les mois, voire les années à venir, suite aux enjeux que le Canton nous demande aussi de relever. Je peux déjà vous annoncer qu'à effectivement moyen terme, des modifications de structures, de responsabilité et d'organisation seront nécessaires face aux exigences de l'Etat, nous en sommes conscients et nous y travaillons. Nous viendrons d'ailleurs en temps voulu, mais laissez-nous prendre encore nos marques, travailler sur cette nouvelle structure et surtout permettre à vos Autorités de présenter au Conseil général différents rapports qui seront planifiés en fonction des travaux que le Canton et les différentes régions nous demandent sur tous ces secteurs de la sécurité.

Au niveau du véhicule du commandant du SIS, pour 81'000 francs, je vous rassure tout de suite, nous parlons ici du véhicule de commandement et pas du véhicule du commandant. Une erreur s'est donc glissée dans le document, sachant que ce véhicule est un véhicule d'intervention et non pas une voiture pour se promener en ville tous feux ouverts. Techniquement, c'est une voiture très spécifique, cela doit être un 4 x 4 avec passablement de matériel à l'intérieur, notamment dû à la législation liée à l'ordonnance fédérale sur l'équipement de ce genre de véhicule. Ce matériel coûte environ 40'000 francs de base. Maintenant le montant est assez important, peut-être trop important. Pourquoi ? Vous savez très bien, quand vous achetez votre voiture, vous pouvez aller dans un garage, vous pouvez avoir des rabais de flotte ou des offres promotionnelles évidemment sur le moment, ce que nous ne pouvons pas inscrire dans un budget. Nous avons donc mis un montant assez élevé pour le coût de base de la voiture. Par contre les équipements sont vraiment des montants très spécifiques mais nous essayerons de réduire le coût de cette voiture de commandement au moment de l'achat.

M. Desaules, vous nous parlez des médiateurs urbains et vous avez plusieurs questions sur cette première année, voire première année et demi de fonctionnement des 5 médiateurs urbains, décision qui avait été prise je crois par votre Autorité au début de 2015. En préambule,

permettez-moi de rappeler quelques informations et quelques objectifs de cette entité qui est d'abord de favoriser le lien social, la cohabitation sur les espaces publics, d'accroître plutôt le sentiment de quiétude de la population ainsi que d'accompagner des comportements inadéquats. Ce sont les buts premiers des médiateurs. Ils s'occupent aussi de campagnes de sensibilisation telles que le littering ou les nuisances sonores. La présence des médiateurs urbains sur le terrain en direct avec les citoyens permet aussi un dialogue adapté à chacun. C'est un travail fait de petites actions mais qui donne un rendement sûr pour le respect du bien commun et la responsabilisation de chacun envers ce dernier. Nos médiateurs savent aussi, car ils sont formés pour cela, gérer certains conflits. Ils mènent évidemment des médiations, ce qui évite souvent des dérapages qui peuvent engendrer une situation grave qui devra être résolue par la police car il faut le rappeler, les médiateurs urbains n'ont pas de prérogatives comme les forces de l'ordre, donc aucun côté répressif. Les médiateurs urbains sont aussi, depuis quelques mois maintenant, d'une grande aide pour les autres services de la commune. Pourquoi ? Parce qu'ils sont des détecteurs de certaines problématiques. Quelques exemples. Ils posent maintenant des diagnostics sur la problématique du ramassage des poubelles ou aussi sur l'état de nos WC publics, ce qui permet, d'une manière interactive, par les téléphones portables, de téléphoner au Service de la voirie pour leur dire de commencer peut-être leur tournée de ramassage des déchets plutôt de ce côté de la rue dans ce quartier et cela permet aussi de retrouver une certaine sécurité au niveau des déchets et un flux qui est meilleur. Ils ont aussi cette petite mission supplémentaire.

Nous avons donc 5 personnes à 100%. Les horaires de travail sont un peu théoriques car ils s'adaptent aussi, mais, dans les grandes lignes les horaires sur le terrain sont les mercredi et jeudi de 14 à 22 heures et les vendredi et samedi de 15 h à minuit 30 et le dimanche, en été de 14 heures à 21 heures, notamment sur les bords du lac. Mais les horaires, vous l'avez bien compris, sont flexibles, adaptés aux demandes du terrain aussi, lors de soirées particulièrement festives, il est tout à fait possible que vous voyiez encore des médiateurs jusqu'à 2 ou 3 heures du matin et évidemment que ces médiateurs ne sont pas au même endroit en hiver qu'en été, sachant qu'en été ils vont plus vers le bord du lac et en hiver plutôt vers les discothèques au centre-ville, là où il y a des nuisances sonores ou des problématiques avec le voisinage. Je voudrais vous dire que cette première année de médiateurs a permis de tirer les premières conclusions. Cela montre aussi que les horaires doivent être plus souvent en adéquation avec certaines problématiques, voire en lien avec les saisons. Nous avons appris, après une année complète que

nous devons nous adapter. Des débriefings se font chaque mois et un grand débriefing va se faire le mois prochain lors d'un colloque avec les médiateurs. Ce que je peux aussi vous dire c'est que cette entité s'est penchée aussi, à fin 2015 et début 2016, sur le concept général de la médiation, se sont aussi formés car certains n'étaient pas formés à toutes les problématiques qu'ils pouvaient rencontrer. Ils ont donc aussi mis du temps pour cela et maintenant ils sont de plus en plus sur le terrain. Au final que se passera-t-il ? Nous allons faire un débriefing avec tous les médiateurs et vous aurez un rapport d'information sur cette première année, dans le but de s'améliorer et de vous donner un retour sur les actions concrètes mises en place par ces cinq personnes.

La question sur les migrants qui ont été mis sous terre selon vos propos, n'est pas la volonté ni du Conseil communal, ni du Conseil d'Etat qui en a la compétence. Ecoutez, je ne peux pas vous répondre ainsi. Mais je réponds volontiers plus dans les détails et par écrit si vous le désirez.

## **Développement de l'agglomération**

La parole n'est pas demandée.

## **Culture**

La parole n'est pas demandée.

## **Sports**

**M. Mirko Kipfer déclare :**

- Je constate qu'il est prévu au budget des investissements de changer le revêtement usagé du stade de Pierre-à-Bot. Certes, cela avait déjà été annoncé lors de la législature précédente. Il n'en demeure pas moins que depuis longtemps je rappelle l'état désuet également de certaines salles de sport ainsi que leur saturation chronique. Quand le Conseil communal entend-il intervenir pour améliorer cette situation ? Qu'entend-il entreprendre pour augmenter la disponibilité des salles Depuis plusieurs années, puisque mon intervention devient traditionnelle, il nous dit suivre avec attention la situation et rechercher des synergies avec des communes voisines. Où en est-il de ces démarches ?

**M. Alexandre Brodard**, déclare :

- Dans la législature précédente, nous avons passablement parlé de Cité-Joie en milieu de législature mais, depuis quelques mois, c'est plutôt silence radio. Or, j'ai entendu que des élèves de la Ville de Neuchâtel, du collège des Terreaux et du Mail allaient en camp de ski à l'hôtel à Leysin et je me dis que Cité-Joie pourrait être un lieu de villégiature pour un camp de ski. Je me demandais où en était le Conseil communal dans sa recherche de solution pour cet objet. Je ne me souviens plus des dates exactes qui nous avaient été promises pour arriver à une solution mais nous accepterions volontiers quelques explications.

Concerne le Chanet, de nombreux joueurs se plaignent de plus en plus de l'état de salubrité des anciens vestiaires. Nous avions voté un crédit fin 2013 pour la réfection du Chanet, non seulement les vestiaires mais également le terrain d'entraînement supérieur. Les travaux du terrain sont finis et se sont déroulés très rapidement. Par contre cela fait plus de 3 ans que les vestiaires sont toujours dans le même état et au budget des investissements nous avons 400'000 francs prévus cette année. S'agit-il de l'entier du montant des vestiaires et peut-on avoir un calendrier sur leur réfection ?

**Mme Hélène Dederix Silberstein** déclare :

- Il y a un poste fêtes culturelles pour 120'000 francs. Merci de préciser de quoi il s'agit puis, dans les comptes, apparaissent des frais pour des déplacements en véhicules privés. Nous souhaitons que les Directions examinent les principes à la lumière d'une mobilité urbaine durable.

**M. Thomas Facchinetti**, Directeur des sports, déclare :

- Je reviens d'abord à la question qui touche la culture. Je n'exclus pas d'ailleurs que les belles envolées poétiques de ce soir dans le débat d'entrée en matière aient eu une influence sur le chiffre que vous mentionnez là et sur cet objet. Vous savez que la réalité de ce que l'on appelle cette fête culturelle, à un moment donné, le réel peut prendre des inflexions un peu différentes et lorsque le réel se prolonge dans l'imaginaire, on touche au fantastique. Alors première inflexion, c'est que le montant n'est pas de 120'000 mais de 130'000 francs et puis ces 130'000 francs sous la rubrique fêtes culturelles, c'est, au fond, le Conseil général qui avait approuvé ce montant dans le budget 2013 et depuis lors cela se fait, c'est en fait NIFFF invasion. Cette volonté que le

Conseil communal a eue et qui a été réalisée chaque année, que nous avons déjà expliqué plusieurs fois dans des rapports qui vous ont été soumis, c'est-à-dire de sortir le NIFFF des salles de cinéma et de le mettre au cœur de la ville avec tout un programme d'animations. L'an passé c'était l'Openair aux Jeunes-Rives, ce sont des projections avec la Lanterne magique, ce sont des parcours dans la Ville. Ce montant de 130'000 francs est réparti pendant toute la durée du festival. Dans le rapport on laisse encore l'ancienne appellation fête culturelle. On pourrait la modifier. On ne voulait simplement pas troubler le Conseil général en modifiant une appellation d'une année à l'autre, mais peut-être ce soir ce sera l'occasion de le faire pour le prochain budget.

Ensuite pour ce qui est des infrastructures sportives de la ville, bien sûr que nous avons prévu un investissement pour Pierre-à-Bot. Nous devons changer le revêtement et nous viendrons avec un rapport pour cet objet et s'agissant, puisque nous sommes dans ce domaine, du Chanet, effectivement nous avons réalisé la transformation du terrain du Chanet. Pour ce qui est du vestiaire, nous sommes confrontés au premier problème, à savoir que le Conseil général a retranché du crédit un montant appréciable qui limite les possibilités, ce qui fait que le projet initial en l'état pourra très difficilement être mené et pour réaliser les économies qui ont été voulues par le Conseil général, nous travaillons à l'interne pour économiser toute une série de frais d'études et d'architecte, c'est le service interne de l'urbanisme qui s'occupe de cela mais qui a été pris dans d'autres priorités. En principe, on attend pour la fin de ce mois de février une étude qui nous permettra de voir quelles sont les différentes stratégies. A partir de là, on verra ce que nous pouvons réaliser avec le montant prévu et si ce n'est pas possible nous examinerons d'autres options et nous reviendrons devant votre Autorité. Nous espérons et je le souhaite vivement que nous trouvions une solution simple pour réaliser cela. Mais même simple, cela a un coût. Nous regrettons, comme Service des sports, comme gestionnaire des lieux, de ne pas pouvoir mettre à disposition des vestiaires convenables. Enfin, on utilise ceux qui sont en place et les clubs sportifs font avec, ils ont conscience que tout cela a un coût et nous n'avons pas de plaintes ni de levées de boucliers.

Pour ce qui est de la question des autres communes et du partage des infrastructures sportives en général, je peux déjà vous donner une bonne nouvelle, pour le club de rugby de Neuchâtel qui évolue bien et fait de bons résultats, qui utilisait jusqu'à présent uniquement les infrastructures de la Ville à Pierre-à-Bot et Puits-Godet notamment et pour lesquels ils avaient besoin de vestiaires et d'améliorations que nous avons chiffrés

pour des montants très élevés, sur place et qui n'étaient pas très appropriés. Finalement, nous avons trouvé une autre solution avec l'anneau d'athlétisme, qui est un syndicat intercommunal, à Colombier. Le syndicat a fait une longue réflexion, la Ville a beaucoup poussé, et il est arrivé à la conclusion qu'il fallait faire un peu de place, et que certains clubs utilisateurs qui l'utilisaient parce que leur propre commune ne remettait pas à jour ses propres infrastructures de football notamment, qu'il y avait de la place pour accueillir ce club. Un essai est fait et des investissements ont été faits par le syndicat intercommunal. C'est une première réalisation concrète.

S'agissant des salles de gymnastique, Peseux, Corcelles-Cormondrèche ont des projets de salles de gym, une salle triple à Peseux et une salle normale à Corcelles-Cormondrèche. Nous avions des contacts étroits dans le cadre de la fusion et nous comptions beaucoup sur elle pour mutualiser ces infrastructures. La fusion n'a pas eu lieu, néanmoins, nous poursuivons les contacts et les Autorités savent que nous sommes intéressés pour nos clubs à utiliser ces infrastructures-là. Parallèlement, il y aura des avantages car il y a une société de gym de Corcelles-Cormondrèche, un autre club sportif de Peseux qui utilisent nos infrastructures de la Ville, soit de la Riveraine, soit des salles de gymnastique du complexe de la Maladière et l'idée est que lorsqu'ils auront investi dans leur salle, lorsqu'elles seront disponibles, ces clubs se repositionnent pour aller là, ce qui libérera d'autant des plages pour nos clubs et simultanément nous sommes intéressés bien sûr d'utiliser, s'ils ont des créneaux horaires, ces salles-là. Pour ce qui est de Corcelles-Cormondrèche les Autorités ont quand même prévu un timing assez rapide puisqu'elles prévoient de commencer les travaux même cette année et que les salles soient à disposition en novembre 2018 déjà. Eux auront une salle simple mais ce qui est intéressant c'est que la salle actuelle ne sera pas déconstruite. Elle sera gardée, équipée très sommairement mais ce sera un espace à disposition pour leurs propres sociétés locales pour toutes sortes d'activité. Du coup nous avons aussi manifesté notre intérêt car il y a des clubs chez nous qui peuvent aussi être intéressés d'utiliser ces salles, même si elles ne sont pas équipées comme des salles de gymnastique standard. Nous pourrions même mettre à disposition quelques équipements de base mobiles pour des activités sur place.

Avec Peseux, les Autorités nous ont indiqué, dans leur planification financière, avoir inscrit déjà en 2017 un montant de 50'000 francs, en 2018 un montant de 1 million de francs pour une salle triple et un montant de 16 millions en 2019 pour réaliser un complexe. Il y a encore

beaucoup d'étapes et d'échéances, mais c'est intéressant car c'est une salle triple et pour nous cela présente aussi un intérêt. Ils ont bien pris note que nous sommes intéressés et le résultat de la fusion au fond, sur ces questions, même s'il altère pour l'instant les relations entre Peseux et Corcelles-Cormondrèche dans d'autres dossiers, pour ce qui est de la Ville nous sommes à travailler en bonne intelligence pour trouver des solutions à ce niveau.

Concernant les camps de ski, ceux qui se donnent dans des structures hôtelières, comme à Leysin, des écoles neuchâteloises y vont parce que les conditions sont équivalentes en termes de coûts que d'aller dans les chalets usuels. Pour ce qui est de Cité-Joie et je vous remercie de revenir là-dessus, nous avons fait des modifications, et nous vous avons informés lors des comptes, l'an dernier, que nous avions revu les tarifs, refait le contrat avec la société qui gère sur place. Nous avons fait un contrat dans lequel nous avons exigé, ce que nous n'avions pas auparavant, qu'il y ait non seulement une préférence pour les écoles neuchâteloises, mais qu'en plus il y ait un tarif préférentiel qu'il n'y avait pas auparavant. En gros, avec le tarif préférentiel, l'idée est de s'aligner sur les tarifs qui sont pratiqués en moyenne par les autres structures dans lesquelles les camps neuchâtelois vont, essentiellement en Valais. Le nouveau contrat est entré en vigueur en juin 2016 et les camps de ski se programment un ou deux ans avant, ce qui fait que nous avons donné les informations et nous faisons de la promotion dans les écoles, non seulement de l'éorén mais aussi de l'ensemble du canton puisque ce que nous avons négocié ce sont des conditions avantageuses pour toutes les écoles neuchâteloises, pas seulement celles de la Ville. Puis nous avons aussi élargi aux mouvements de jeunesse, aux associations de jeunes qui voudraient aller car c'est aussi intéressant. Nous espérons bien que nous arriverons. Les écoles restent libres de choisir leur camp de ski mais nous aimerais bien qu'elles aillent plutôt à Cité-Joie. Nous faisons aussi de la promotion avec l'Etat, avec le Service cantonal des sports qui s'est en partie désengagé de l'organisation des camps de ski mais qui cherche des solutions en Valais et nous avons signalé clairement qu'il y avait un intérêt et que les prix étaient favorables. Au niveau du Canton de Neuchâtel, il y a aussi là une prise en compte de ces camps.

Nous avons malheureusement enregistré, nous verrons si cela se confirme, une nouvelle un peu décevante du côté du CPLN qui, chaque année, organisait un camp à Cité-Joie et qui semblerait ne plus vouloir y aller pour des motifs d'économie, cela précisé sous toutes réserves. Nous avons aussi procédé à un certain nombre d'investissements sur

place pour améliorer le confort. Maintenant qu'en sera-t-il de Cité-Joie à plus long terme ? Une motion a été acceptée par le Conseil général dont l'échéance n'est pas encore révolue et nous travaillons d'arrache-pied pour trouver des solutions. Nous sommes en contact étroit avec les Autorités de Nendaz qui nous ont soumis un premier projet, dont nous vous avions déjà parlé, en tout cas au niveau de l'idée. Nous attendions maintenant une concrétisation pour aller un pas plus loin. Ils ont eu des élections cet automne, si bien que tout a pris un peu de retard et nous avons aussi eu des élections, donc les choses sont restées en l'état mais j'ai rendez-vous tout au début de mars avec le Président de Nendaz car il m'a dit que le projet avait tout de même évolué et qu'il veut nous présenter quelque chose. Nous verrons, c'est une piste intéressante. Cela dit, Cité-Joie est un endroit magnifique et c'est vrai que même si le ski et les sports de glisse semblent être un peu en perte de vitesse, indépendamment des restrictions financières dans l'organisation des camps, mais en même temps, Cité-Joie offre l'intérêt de pouvoir faire d'autres choses que simplement du ski et la station elle-même aussi et Cité-Joie n'est pas juste un chalet et quelques dortoirs, il y a un vaste terrain. On peut imaginer de développer d'autres activités que celles du ski, des activités un peu plus larges. Il y a un potentiel qui nous paraît intéressant à valoriser et nous reviendrons avec des propositions dans ce sens. Maintenant il faudra voir concrètement si les projets des Autorités de Nendaz sont intéressants ou non. Eux ont un intérêt, comme toutes les stations valaisannes, à améliorer l'attractivité de leurs installations, de leur village et pour eux c'est important qu'il y ait des camps, même si les formes évoluent, ils ont besoin que les gens viennent en Valais et ils se rendent bien compte qu'eux aussi doivent faire des efforts pour se rendre plus attractifs. En tous cas nous avons un patrimoine qui, pour l'instant, est intéressant et nous verrons comment le concrétiser. Lorsque nous aurons un projet un peu plus solide du côté de Nendaz, nous pensions inviter les autorités de Nendaz à venir présenter leur projet à la Commission « Sport pour tous » pour associer la commission de près à nos réflexions sur ce que pourrait devenir Cité-Joie.

## Tourisme

La parole n'est pas demandée.

La présidente, **Mme Anne-Françoise Loup**, constate que la parole n'est plus demandée dans le cadre de la discussion de détail. Elle propose donc au Conseil général de traiter les arrêtés.

Le projet d'arrêté II (renouvellement et conclusion d'emprunts) est **accepté par 36 voix sans opposition ni abstention.**

Le projet d'arrêté III (désignation organe de révision) est **accepté par 36 voix sans opposition ni abstention.**

Le projet d'arrêté IV (subventionnement de réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées) est **accepté par 36 voix sans opposition ni abstention.**

Le projet d'arrêté V (abrogation subvention Fondation Hermann Russ) est **accepté par 36 voix sans opposition ni abstention.**

Enfin, le Conseil général se prononce sur **l'amendement du groupe PLR** à l'arrêté no I qui se présente comme suit :

**Article premier.-** Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2017 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats

Charges d'exploitation	254'692'400
Revenus d'exploitation	<u>252'692'400</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	-228'993'400
Charges financières	25'699'000
Revenus financiers	<u>23'699'000</u>
Résultat provenant de financements (2)	9'046'800
Résultat opérationnel (1+2)	<u>-22'486'600</u>
Charges extraordinaires	-13'439'800
Revenus extraordinaires	12'259'200
Résultat extraordinaire (3)	<u>10'259'200</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	0
	12'450'000
	<u>-10'450'000</u>
	42'450'000
	<u>-10'450'000</u>
	190'800

b) Le compte d'investissement

Dépenses brutes	36'538'000
Recettes	<u>-3'270'000</u>
Dépenses nettes	<u>33'268'000</u>

**Art. 2 : inchangé**

**Cet amendement est refusé par 21 voix, contre 15 oui et 0 abstention.**

Quant au projet d'arrêté l il est **accepté par 21 voix contre 12 et 3 abstentions.**

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté  
concernant le renouvellement  
et la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2017  
(Du 13 février 2017)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 35'000'000 francs durant l'année 2017.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de résultats.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Anne-Françoise Loup

Sylvie Hofer-Carbonnier

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté  
concernant la désignation de l'organe  
de révision pour l'exercice 2017  
(Du 13 février 2017)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire «PricewaterhouseCoopers SA» (PwC) pour le contrôle des comptes de l'exercice 2017 qui doit être réalisé selon les modalités prévues par la LFinEC et ses dispositions d'application avant leur présentation au Conseil général.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 13 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Anne-Françoise Loup

Sylvie Hofer-Carbonnier

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 0 abstention.

**Arrêté  
concernant le subventionnement de réalisation  
d'installations solaires photovoltaïques privées  
sur le territoire communal  
(Du 13 février 2017)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un montant annuel de 500'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

**Art. 2.**- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2017 versées sera prélevé au fonds photovoltaïque.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Anne-Françoise Loup

Sylvie Hofer-Carbonnier

## Séance du Conseil général - Lundi 13 février 2017

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 0 abstention.

### **Arrêté relatif à l'abrogation de l'arrêté concernant l'octroi d'une subvention à la Fondation Hermann Russ (Du 13 février 2017)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- L'arrêté concernant l'octroi d'une subvention de 40'000 francs à la Fondation Hermann Russ pour le soutien du journal « Le petit ami des animaux », du 9 décembre 2013, est abrogé avec effet au 1er janvier 2017 suite à la cessation de sa publication au mois de juin 2017.

**Art. 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Anne-Françoise Loup

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 21 voix, contre 12 et 3 abstentions.

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2017  
(Du 13 février 2017)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2017 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats

Charges d'exploitation	254'692'400
Revenus d'exploitation	<u>-228'993'400</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	25'699'000
Charges financières	9'046'800
Revenus financiers	<u>-22'486'600</u>
Résultat provenant de financements (2)	-13'439'800
Résultat opérationnel (1+2)	12'259'200
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	<u>-12'450'000</u>
Résultat extraordinaire (3)	-12'450'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u>-190'800</u>

b) Le compte d'investissement

Dépenses brutes	36'538'000
Recettes	<u>-3'270'000</u>
Dépenses nettes	<u>33'268'000</u>

**Art. 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,	La secrétaire,
Anne-Françoise Loup	Sylvie Hofer-Carbonnier

Séance du Conseil général - Lundi 13 février 2017

La séance est levée à 21 h 37.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire,

Anne-Françoise Loup

Sylvie Hofer-Carbonnier

Le chancelier-rédacteur

Rémy Voirol

